

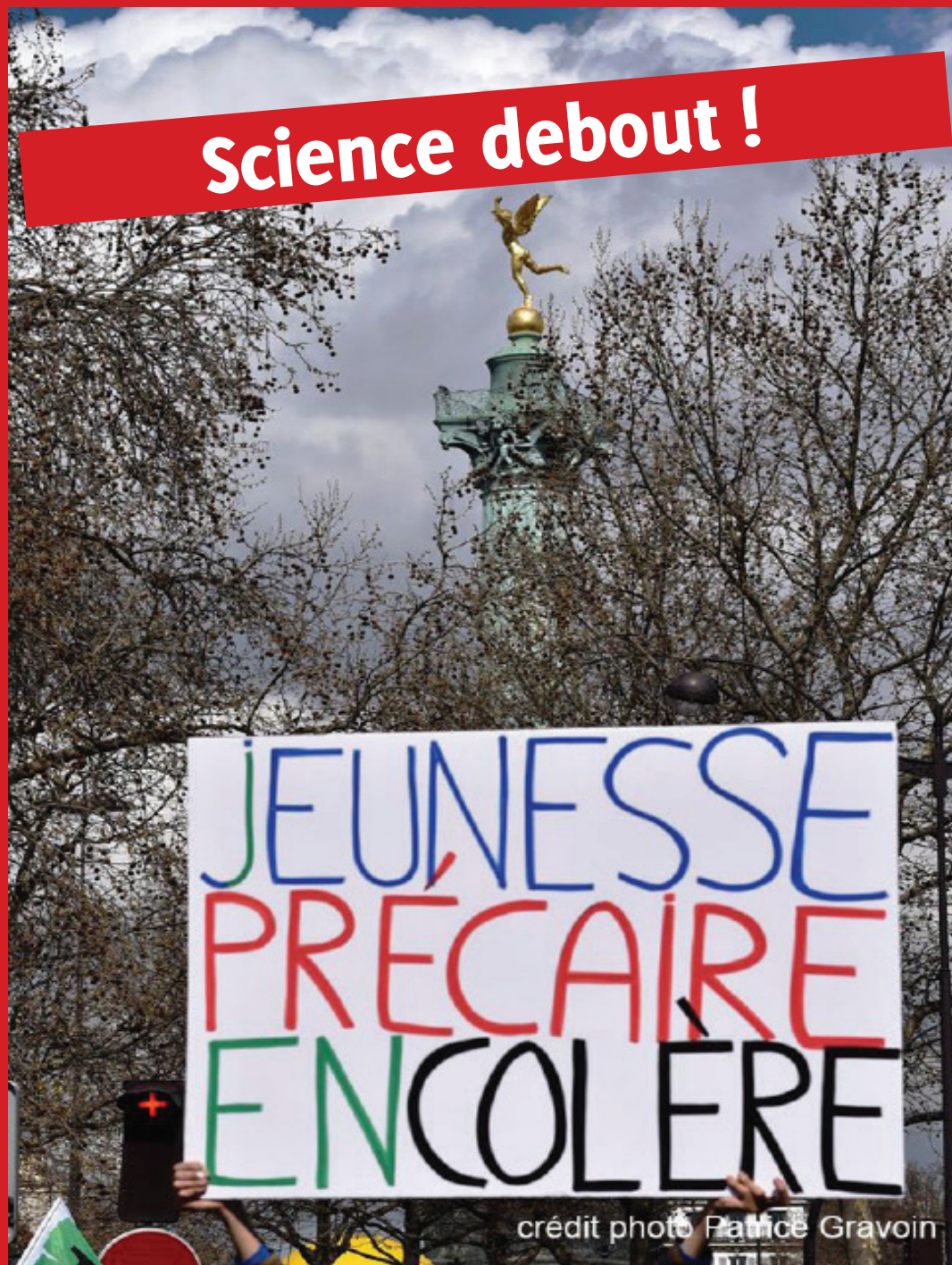
# BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS  
INSERM  
INRIA  
IRD  
IRSTEA  
INED

Avril 2016  
N° 483

- Position du SNTRS-CGT sur le régime indemnitaire : ni Rifseep ni statu quo
- Le congrès de la CGT
- Pourquoi la loi Travail ?
- Élections au CoNRS et aux CSS Inserm
- L'IRSTEA
- Conférence nationale des retraités février 2016



<b>Édito</b>	p.2
Position du SNTRS-CGT sur le régime indemnitaire : ni Rifseep ni statu quo	p.4
Déclaration des organisations syndicales SNTRS-CGT, FSU (Snesup, Snasub, Sncs) et Sud-Recherche Agenda social de l'ESR : GT4 - MISSIONS ET PERSPECTIVES DE CARRIÈRES	p.5
Le congrès de la CGT	p.6
Pourquoi la loi Travail ?	p.9
Le syndicalisme de lutte en danger !	p.10
La lutte « pour les pépettes »	p.11
Élections des représentants du personnel aux Sections du Comité National de la Recherche Scientifique 2016-2021	p.12
Liste candidats	p.14
Élections des représentants du personnel aux Commissions Scientifiques Spécialisées de l'INSERM 2016-2021	p.15
Plongée vers un futur proche : le programme du parti « Les Républicains »	p.18
Les mutuelles	p.19
L'Irstea à la croisée des chemins : les réponses seront-elles à la hauteur des besoins ?	p.21
Conférence nationale des retraités du 16 février 2016	p.24
Gérard Masquelier : un syndicaliste généreux, amical et efficace	p.26
<b>Tribune libre</b> La CGT et les 32h	p.27
<b>Interational</b> Hors des frontières de la France	p.28

# ÉDITO



Josiane Tack  
Secrétaire générale

## Ne nous laissons pas intimider, ne lâchons rien !

Cher(e) camarade,

Aujourd'hui 12 mai nous avons une commission exécutive du syndicat prévue de longue date à Ivry en région parisienne. Ce même jour, La CGT, FO, FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL appelaient à manifester contre la loi travail partout en France. Nous en sommes à la cinquième journée de mobilisation nationale et unitaire en deux mois. À Paris, la manifestation allait de la place Denfert-Rochereau vers l'Assemblée nationale où devait se tenir le débat parlementaire sur la loi Travail. Celui-ci a été prématurément arrêté suite à l'utilisation par le gouvernement de l'article 49.3 pour faire passer en force la Loi Travail. Cet après-midi avait lieu le débat dans hémicycle sur la motion de censure déposée par la droite.

Dans ce contexte, la commission exécutive avait décidé de condenser ses travaux sur la matinée, pour pouvoir rejoindre le cortège parisien. Ainsi les camarades du SNTRS-CGT ont-ils été bien représentés derrière la banderole recherche au niveau de la délégation de l'enseignement scolaire, supérieur et recherche. Le cortège parisien était très important mais aussi très encadré par les forces de l'ordre. Notre progression vers le parlement a été stoppée en milieu d'après-midi bien avant le lieu d'arrivée, des fumées de gaz lacrymogène montaient dans le ciel loin devant nous. En fait des affrontements éclataient près des Invalides, quelques personnes cagoulées lançant des projectiles sur les manifestants, ces faits ont été

relatés plus tard par des journalistes de l'Agence France-Presse (AFP). Ignorant ce qui se passait mais restant immobilisés, nous avons décidé d'arrêter là notre manifestation. Les camarades de la FERC ont rangé le ballon, les drapeaux et nous avons décidé de prendre une rue adjacente pour quitter la manifestation. Un premier cordon de CRS nous a laissé passer sans encombre pour rentrer dans cette rue, à l'extrémité de celle-ci un nouveau cordon de CRS nous empêchait d'aller plus loin. Demande courtoise pour pouvoir continuer notre chemin, la réponse a été « nous n'avons pas l'ordre de vous laisser passer ». Ainsi nous étions piégés dans la manifestation sans avoir cherché à jouer les prolongations. Le véhicule utilitaire de la FERC servant à transporter les drapeaux et le ballon escorté par les camarades nous avait rejoint, il semblait pouvoir franchir le barrage mais aussitôt engagé les CRS ont décidé d'agresser les syndicalistes présents autour du véhicule en utilisant leurs bombes lacrymogènes. Christel Poher co-secrétaire de la FERC-sup a été gazée à bout portant en plein visage. Lors de cette agression, le cordon des CRS s'est rompu et nous avons pu nous dégager de cette rue. Christine Leininger de la section INRIA du SNTRS et moi-même avons conduit Christel dans une pharmacie proche recevoir des soins pour soulager ses douleurs. Pendant ce temps Hervé Basire Secrétaire général de la FERC et d'autres camarades des syndicats de la fédération ont été touchés par les gaz lacrymogènes. Cette scène très violente et gratuite de la part

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF  
Téléphone 01 49 58 35 85  
Fax : 01 49 58 35 33  
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr  
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398\_CP 0914505392  
Directeur de la publication :  
Josiane TACK  
Imprimé par nos soins  
Périodicité : Bimestrielle



des CRS est révélatrice, s'il fallait en fournir la preuve, d'un durcissement des ordres reçus par les forces de l'ordre. Nous n'avions en rien l'air de casseurs, nous n'étions ni en tête, ni en queue de manifestation, ni menaçants. Nous étions juste des manifestants qui une fois le matériel syndical rangé dans le camion, cherchions à quitter les lieux pour justement éviter tout affrontement.

Je leur avais demandé poliment de nous laisser passer, la réponse avait été « nous n'avons pas l'ordre de le faire », nous étions tous coincés dans une rue entre deux cordons de CRS. Même les riverains étaient piégés : une jeune femme habitant le quartier avec un sac de course à la main a eu la même réponse, une autre avait un bébé dans une poussette.

Ce qui s'est passé aujourd'hui est inédit pour beaucoup de manifestants qui ont eu à subir cet événement. Les ordres donnés aux CRS étaient clairs : créer les conditions de l'affrontement

en piégeant les manifestants et en les empêchant de dissoudre la manifestation dans le calme. La semaine prochaine deux autres manifestations sont prévues : le 17 et le 19 mai.

Nous ne devons pas nous laisser intimider, nous devons continuer à participer aux manifestations mais être très vigilants et veiller à quitter sans tarder les lieux.

Le gouvernement cherche à faire dégenerer les manifestations pour nous discréditer aux yeux des citoyens, pour nous conduire à renoncer à nos actions. Manifester est un droit, notre présence était légitime, cependant nous avons été piégés comme du gibier que l'on chasse.

Dans les semaines qui viennent le mouvement va s'amplifier et se durcir. Des secteurs professionnels ont déposé des préavis de grève, parfois reconductibles, dès le 16 mai au soir : transport routier, Aéroport de Paris, Cheminots, Marins, Ports et

Docks, ... D'autres travaillent à de fortes mobilisations, y compris par la grève : commerce, énergie, services publics, chimie ...

Notre secteur de l'enseignement supérieur et la recherche est concerné par cette mobilisation, nous devons refuser la régression sociale. Nous devons nous mobiliser contre la loi Travail mais aussi ce mouvement doit nous permettre de mobiliser dans notre secteur pour obtenir de meilleures rémunérations en demandant la revalorisation de nos salaires et de notre régime indemnitaire.



## Position du SNTRS-CGT sur le régime indemnitaire : ni Rifseep ni statu quo

Le SNTRS-CGT tient à développer sa position contre le nouveau régime indemnitaire, Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), et à exposer en quoi son analyse est en opposition avec celle du SGEN-CFDT, de l'UNSA, du SNPTES, et du SNIRS-CGC sur ce sujet.

Tout d'abord rappelons que plus de 8 000 collègues ont signé une pétition contre la mise en œuvre du Rifseep. Ils ont pris position pour que l'enseignement supérieur et la recherche en soient exemptés.

Les principaux arguments avancés par les organisations syndicales qui acceptent le Rifseep sont :

- ce nouveau régime indemnitaire permettrait une augmentation des primes
- l'exemption du Rifseep au niveau de notre ministère marginaliserait les ITRF et les IT par rapport au reste de la fonction publique.

Le premier argument tient à un chantage du ministère de l'enseignement supérieur et la recherche : pour les établissements qui n'entreront pas dans le Rifseep, pas de revalorisation des primes !

Cependant, aucune enveloppe budgétaire supplémentaire n'a jamais été affichée par le ministère pour le passage au Rifseep. Pire, lors des réunions ministérielles dites « de dialogue social » il est clairement dit aux organisations syndicales : « le passage au Rifseep se fera à enveloppe budgétaire constante ! ».

Autre point qui conforte la position du SNTRS-CGT : la Direction du CNRS demande une enveloppe budgétaire à Bercy pour le passage au Rifseep cependant aucune réponse n'est arrivée...

Ainsi, s'il y a augmentation du volume des primes au passage au Rifseep, elle sera à la marge, car prise sur la masse salariale des établissements et non par ajout d'une enve-

loppe au niveau ministériel. De ce fait, elle ne pourra profiter qu'à un nombre très réduit d'agents, choisis bien sûr par leur hiérarchie.

### De qui se moque-t-on ?

Le deuxième argument des « pro-Rifseep » consiste à dire que « l'exemption marginaliserait les ITRF et les IT par rapport au reste de la fonction publique ».

Si exemption il y a, plusieurs ministères seront concernés. En effet, lors de notre entrevue avec M. Lejeune, directeur de cabinet de Mme Najat Vallaud-Belkacem, il nous a été affirmé que la demande d'exemption avait « des chances d'aboutir » si d'autres ministères avaient la même démarche, ce qui est le cas... Ainsi, l'argument de se retrouver isolés au sein de la fonction publique s'avère peu probable, puisque d'autres ministères seraient concernés.

### Le SNTRS-CGT maintient son opposition au Rifseep car :

- Pour faire accepter le passage au Rifseep, il est dit que le montant des primes touchées par un agent ne changera pas lors du passage au nouveau régime. Oui, puisque c'est dans le décret, mais après cette bascule, rien n'est plus garanti, et ce en particulier lors d'un changement d'affectation.
- Il ne peut être question de revalorisation puisqu'à enveloppe budgétaire constante, l'augmentation de la prime des uns entraînera de facto une diminution pour d'autres.
- Le Rifseep individualise l'élément de rémunération qu'est la prime et change sa nature. L'évolution de la prime dépendra de la fonction exercée et non plus de la qualification, elle dépendra aussi beaucoup du « savoir être », nouvelle dénomination de la manière de servir. Le poids de la hiérarchie et l'arbitraire se

verront renforcés.

- Il n'y aura plus de primes moyennes, mais autant de niveaux de primes que d'agents.
- Il s'agit d'un changement de nature du régime indemnitaire, qui porte le risque d'un glissement d'une fonction publique de carrière à une fonction publique d'emplois. Dans une fonction publique de carrière, l'administration doit reclasser l'agent si le poste disparaît, ce qui ne serait pas le cas dans une fonction publique d'emploi. Nous touchons ici à l'évolution du statut de fonctionnaire qui pourrait disparaître au profit d'une multiplication des contractuels... Cette attaque sournoise contre le statut va de pair avec la loi Travail qui remet en cause les garanties collectives des salariés au profit d'un dispositif d'individualisation des droits.
- Dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), le nouveau régime indemnitaire vise à redéployer les fonctionnaires sur des postes mutualisés. Ceci dans un premier temps se fera entre les organismes et les universités. La volonté affichée par le ministère de fondre la cotation des postes des IT dans celles des ITRF en est une preuve indéniable.

Si notre ministère n'est pas exempté du Rifseep, le SNTRS-CGT ne pratiquera pas la politique de la chaise vide. Nous mettrons toute notre énergie pour que le dispositif soit le moins nocif possible pour les agents. Dans tous les cas le SNTRS-CGT veille et veillera à préserver les droits des personnels au sein de notre ministère.

# Déclaration des organisations syndicales SNTRS-CGT, FSU (Snesup, Snasub, Sncs) et Sud-Recherche Agenda social de l'ESR GT4 - MISSIONS ET PERSPECTIVES DE CARRIÈRES

Cette déclaration a été transmise le 14 avril 2016 à Monsieur Mandon, secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Nous réitérons notre demande d'une réunion de concertation sur les propositions du MENESR et celles des organisations syndicales concernant les grilles de l'ensemble des corps de catégories A et A+ de l'ESR en présence d'un membre de son cabinet.

Dans le cadre des concertations de l'agenda social du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), il est prévu de négocier les revalorisations salariales des personnels de la catégorie A. Cependant, les organisations susmentionnées, exigent que ces négociations englobent l'ensemble des catégories de personnels : C, B, A de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) avec une réelle volonté d'amélioration des carrières. L'estimation de la perte de pouvoir d'achat s'évalue à 25% depuis la dé-

sindexation des salaires de l'évolution des prix. Cela signifie que, par rapport aux collègues de 1983, nous ne sommes payés que 9 mois sur 12. L'augmentation de 1,2% du point d'indice est ridicule par rapport à ces pertes et compense à peine l'augmentation des cotisations pour la retraite.

Contrairement aux autres ministères de la Fonction publique, le régime indemnitaire dans l'ESR ne compense pas ces pertes de pouvoir d'achat des rémunérations. Pour les personnels de catégorie A, les grilles indiciaires du MESR sont très en deçà des grilles de catégorie A dans les autres grands ministères de la Fonction publique. Par exemple, les grilles des attachés et des ingénieurs d'étude des autres ministères ont été revalorisées 7 fois en une quinzaine d'années. Celles des ingénieurs d'étude de l'ESR ont subi le statu quo.

Pour les organisations syndicales susmentionnées, les discussions

doivent débuter au sein du GT4 - dès maintenant - sur les catégories A, y compris les assistants ingénieurs. Les organisations syndicales veulent négocier sur la base d'une revalorisation de la grille des ingénieurs d'étude offrant des perspectives de carrières au moins égales à celles des ingénieurs d'étude des autres ministères qui elles-mêmes sont basées sur celles des attachés et attachés principaux de l'administration.

Actuellement, le calendrier des réunions de l'agenda social de l'ESR se déroule jusqu'à mi-mai, il n'est pas prévu de dates pour les concertations sur les revalorisations des grilles salariales. Nous demandons, solennellement, que se tienne une réunion de concertation sur les propositions du MENESR et celles des organisations syndicales concernant les grilles de l'ensemble des corps de catégories A et A+ de l'ESR, avant un mois et en présence d'un membre du cabinet ministériel.





## Le congrès de la CGT

Le 51<sup>e</sup> congrès de la CGT s'est tenu en pleine mobilisation contre le projet de loi travail. Cette actualité sociale a été le fil rouge des débats, ainsi dès le mercredi le congrès lance un appel fort à poursuivre et amplifier le mouvement social pour le retrait du projet de loi travail.

Parmi le millier de délégués présents au congrès confédéral CGT, le SNTRS-CGT était représenté par Josiane Tack et Jérôme Giovinazzo, dans le cadre de la délégation de la FERC. C'était pour l'un et l'autre une première participation à un congrès confédéral (comme 78% des délégués). En plus des 1000 délégués, le congrès est composé de plus de 300 membres de diverses structures de la CGT sans mandat délibératif, ainsi que de quelques invités d'autres organisations syndicales ou de partis politiques.

Après une adresse de bienvenue par le secrétaire de l'union départementale des Bouches du Rhône, le rapport d'ouverture du congrès est fait par Philippe Martinez. Ce discours contrastait avec la perception que nous avons eue lors des débats à la CE du SNTRS sur les documents. En effet, nous avons retrouvé dans cette intervention l'analyse des politiques menées par le gouvernement Hollande-Valls (inféodé aux desiderata du MEDEF), tant sur le fond (austérité, ANI, loi Rebsamen, loi Macron, loi « travail »...) que sur la forme, avec en particulier la répression syndicale. Cette analyse a été mise en perspective de la situation en Europe et dans le monde. Par ailleurs, sur le plan de la stratégie syndicale, Philippe Martinez a indiqué la nécessité du rassemblement le plus large possible, tout en mentionnant explicitement que cela avait été une erreur de chercher à privilégier la CFDT. Cette question a traversé les débats pendant une grande partie du congrès.

Il est impossible de reprendre ici l'ensemble des sujets abordés au cours de ce discours d'ouverture (accessible à la page <http://www.51congres.cgt.fr/videos-differees-du-18-avril-premiere-seance>).

Dans le contexte actuel, il était important pour nous d'entendre réaffirmer par le secrétaire général une volonté claire de la CGT d'être offensive sur ses revendications pour plus de justice sociale et de refuser l'accompagnement du capital. La confédération ayant consulté 2000 syndicats avant le congrès, il est probable que le discours de Philippe Martinez prenait en compte les remarques et les reproches exprimés en particulier sur le document d'orientation.

Parmi les thèmes touchant directement à la vie de la confédération qui ont été abordés lors du congrès, outre la question du syndicalisme rassemblé largement débattu, l'affaire Lepaon est revenue lors des premiers débats. Par ailleurs, la question de la parité femmes/hommes était un des objectifs de ce congrès. Force est de constater que cet objectif n'a pas été atteint, et que la CGT, comme bien d'autres organisations a encore du chemin à parcourir. Enfin, la question de la place de la CGT dans le paysage syndical français, et le risque de la voir passer derrière la

CFDT, a été évoquée à diverses reprises.

Les invités (syndicats et partis politiques) au congrès ont été assez diversement accueillis par les délégués. Si la CFDT s'est fait largement siffler et huer par la salle, c'est l'annonce de la présence de l'adjoint du premier secrétaire du PS, qui a provoqué la réaction la plus bruyante : l'ensemble du congrès scandant le « retrait de la loi travail » en tapant des mains sur les tables. Lorsque le PS s'en émeut dans la presse en indiquant que la « CGT se gauchise », on peut se demander pourquoi le PS ne s'interroge pas plutôt sur le fait que lui-même – et le gouvernement qui en émane – se « droïtise ».

### Déroulement du congrès

Les séances se déroulaient toutes avec la même trame : présentation des documents amendés par un membre de la commission ayant travaillé sur les amendements, prises de parole des délégués, et vote du document concerné.

Nous avons été quelque peu surpris par ce mode de fonctionnement. En particulier, les amendements rejetés ne sont pas soumis à un vote direct des délégués. Nous ne pouvions par conséquent nous prononcer que sur les documents amendés. Nous ne disposions que d'un mandat global pour chacun des documents, alors que pour l'orientation, chaque partie était votée indépendamment, puis le document voté dans son ensemble.

Pour rappel, les thèmes de l'orientation étaient les suivants :

1. « notre démarche syndicale et notre rapport aux salariés »
2. « la construction des luttes »
3. « notre rapport avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif »
4. « notre place dans le syndicalisme mondial et européen »
5. « la démocratie dans la CGT »

Considérant que sur le fond, les documents amendés n'apportaient pas de changement majeur par rapport aux discussions que nous avons eues en CE, nous avons respecté strictement le partage des votes au prorata des expressions de la CE. Néanmoins, il est apparu clairement qu'un mandat aussi fermé ne permettait pas d'intégrer la dynamique du congrès. Il nous semble important à l'avenir que de tels mandats permettent de disposer d'une marge de manœuvre convenue à l'avance.

### Vote des documents du congrès

Nous étions porteurs de 1321 mandats (sur un peu plus de 580 000 pour l'ensemble du congrès).

	rapport d'activité	document d'orientation						résolution retraités
		thème 1	thème 2	thème 3	thème 4	thème 5	ensemble	
pour	68,7 %	69,5 %	78,8 %	63,7 %	75,8 %	75,1 %	70,3 %	89,2%
contre	31,3 %	30,5 %	21,2 %	36,3 %	24,2 %	24,9 %	29,7 %	10,8 %
abstention(1)	14,1 %	9,1 %	6,7 %	9,4 %	9,3 %	12,8 %	10,7 %	5,1 %

(1) l'abstention n'est pas comptée dans les votes exprimés : le total des « pour » et des « contre » fait donc 100%.

**Pour les modifications statutaires**, le quorum des 2/3 des mandats doit être atteint (ce qui était le cas pour les votes effectués) :

**modifications statutaires pour l'outre-mer :**

pour à 94,2 %

**modifications statutaires pour les retraités :**

pour à 79,4 %

Prendre la parole au congrès n'est pas une chose aisée ! Il nous semblait important d'évoquer la recherche publique que nous représentons. Pour chaque thème abordé, une demande de prise de parole de 4 minutes devait être déposée dans une urne. Le nombre de demandes d'intervention très important rapporté à un temps de parole trop long n'a pas permis à de nombreux représentants de s'exprimer.

Ainsi, bien qu'ayant préparé plusieurs interventions, nous n'avons pu avoir qu'une prise de parole. Sur le thème 1, « Notre démarche syndicale et notre rapport aux salariés », nous avons rappelé l'importance d'un syndicat national pour la recherche publique, en faisant lien entre articulation locale et nationale du travail syndical, et en rappelant l'importance de nos organismes dans la recherche publique française. Cette intervention était aussi l'occasion de rappeler la situation dans notre domaine, en particulier au travers de la précarisation et la marchandisation de la recherche publique :

[https://youtu.be/7CarY4M\\_1Vs](https://youtu.be/7CarY4M_1Vs).

Nous souhaitions également intervenir sur les thèmes 3 et 5, mais nous n'avons pas pu obtenir de temps de parole.

Sur le thème 3 (« notre rapport avec les autres organisations syndicales... »), nous souhaitions indiquer ce qui nous semble primordial : obtenir, sur le terrain, le rassemblement le plus large possible sur les positions que nous défendons, avec nos collègues syndiqués ou non. Nous n'envisageons pas le syndicalisme rassemblé comme étant sous-entendu avec la CFDT. De plus, si des collègues de cette confédération se joignent à nos luttes, contre l'avis de leur centrale, alors nous ne devons pas les ignorer. Ce sont des situations que nous rencontrons dans nos luttes, qu'elles soient locales sur des questions précises ou plus larges comme le mouvement contre la « loi travail ».

La CGT, c'est plus de 700 000 syndiqués. Il nous faut être plus nombreux pour faire reculer le gouvernement. Nous devons convaincre au-delà de nos syndiqués, pour qu'un rapport de force favorable puisse s'établir. Nous voulions aussi rappeler la menace que constitue la montée du front national dans notre pays. Nous déplorons que ce sujet n'ait pratiquement pas été évoqué lors des débats.

Enfin, sur le thème 5 (« la démocratie dans la CGT ») nous souhaitions évoquer les questions de l'égalité femme-homme et de l'homophobie. Les questions sociétales doivent être présentes dans la CGT, des progrès restent à faire dans ces domaines pour permettre à la CGT d'être un syndicat de lutte du 21e siècle.

### Le congrès, c'est aussi un moment d'échanges et de convivialité

Le congrès a été également l'occasion de partager des expériences de luttes syndicales. Dans les Bouches-du-Rhône, c'est par exemple la lutte des Fralib, devenu Scop Ti, après un combat pour se réappropriier l'outil de production quand la multinationale Unilever voulait délocaliser en Pologne. Cet exemple démontre l'intérêt d'un travail mené conjointement par différentes structures de la CGT : les unions locales et départementales ainsi que les fédérations.

Le cas du redressement fiscal de McDonald, à hauteur de 300 millions d'euros, illustre également la complémentarité interprofessionnelle, avec un travail mené de concert entre la fédération du commerce (secteur privé) et la fédération des finances (secteur

public).

Un moment a été consacré à la présentation du mouvement fight for 15 aux États-Unis. Ce mouvement est parti d'une grève dans un McDonald, où les employés, sans la moindre protection, ont demandé que leur salaire passe de 7,5 \$ à 15 \$ l'heure ainsi que le droit à s'organiser en syndicat. S'ils n'ont à ce jour pas obtenu gain de cause sur ce dernier point, le mouvement a essaimé sur l'ensemble du territoire, et dans la plupart des villes du continent, ils ont obtenu l'augmentation de salaire demandée.



Cet exemple devrait amener un certain nombre de réflexions. D'une part, il s'agit d'une enseigne emblématique du capitalisme à l'échelle mondiale. Et ce géant a dû plier devant le mouvement, dans le pays où le capitaliste est roi, alors même qu'on nous rabâche à longueur de média de tous poils que, dans le contexte mondialisé, « il n'y a pas d'alternative » possible. Ce mouvement a réussi à obtenir des augmentations salariales alors que les organisations syndicales sont interdites chez McDonald. C'est une situation de précarité extrême qui a fait naître ce mouvement : « ça se passe comme ça chez McDonald »

Le congrès c'est aussi des soirées fraternelles qui permettent d'échanger et de se trouver autour de groupes de musique engagés tel que HK et les saltimbanks : « on lâche rien » a été le tube du 51e congrès :-).

Il est à noter que l'élection de Philippe Martinez à l'issue du congrès a été obtenue sans opposition.

La force de la CGT se retrouve dans les expressions des camarades de tous les secteurs professionnels, des cheminots aux hôpitaux, des précaires à ceux des finances, des artistes aux métallos...

Il émane de ce congrès une profonde volonté de renouvellement, un profond dynamisme porté par le mouvement contre la loi travail. Le sentiment d'appartenir à une même classe sociale qui doit prendre conscience de sa force et amener vers la CGT tous les travailleurs, quelle que soit leur origine professionnelle, pour construire un monde plus juste. Tous ensemble, nous ne lâcherons rien !

Jérôme Giovinazzo et Josiane Tack





## Pourquoi la loi Travail ?

Depuis 2012, le gouvernement sous la présidence de François Hollande a accompli le plus gros transfert d'argent du salaire socialisé vers le capital qu'aucun gouvernement n'avait effectué jusqu'à aujourd'hui. Le pacte de Responsabilité avec le CICE représente 40 milliards d'€ par an de cadeau au capital, soit 60 fois plus que le bouclier fiscal de Nicolas Sarkozy !

À ces mesures en faveur du capital, il faut ajouter :

- L'ANI, (accord national interprofessionnel pour la compétitivité et la sécurisation de l'emploi) qui permet aux patrons d'augmenter le temps de travail sans augmenter les salaires ou de diminuer les salaires sans changer le temps de travail ou de baisser les deux.
- La loi Macron qui réduit notamment le droit au repos le dimanche et étend le travail de nuit.
- La Loi du dialogue social dite Loi Rebsamen qui réduit les droits des salariés pour étendre ceux des employeurs.

Malgré cela, ce n'est pas suffisant ! L'ANI, les lois Macron et Rebsamen laissent intact le code du travail, l'ensemble des textes de loi et textes réglementaires qui limitent l'exploitation des salariés par leurs employeurs. La loi Travail, dite loi El Khomri, se propose de simplifier le code du travail. Ce dernier serait trop compliqué. Il ne serait pas adapté à la nécessaire réactivité des entreprises dont dépend leur compétitivité. La loi Travail inverse la hiérarchie des normes (accord collectif d'entreprise obtenu sous pression patronale privilégié aux dépens des autres sources du droit : loi, convention collective de branches), et élargit la précarisation du salariat.

Le maître mot de la politique gouvernementale est la compétitivité des entreprises. Préserver la compétitivité des entreprises implique de s'en prendre à ce qui limite l'exploitation des salariés.

Nous sommes au cœur de ce qui définit la société capitaliste. La boussole de ceux qui possèdent les moyens de production est uniquement le taux de profit (le rapport entre le capital investi et le profit dégagé). C'est ce taux de profit qui détermine toutes les décisions des directions d'entreprises. Le capital investi correspond à tout ce que l'employeur dépense pour produire des marchandises ou des services. Ces dépenses correspondent aux moyens de production (immobilier, machines, matières premières, produits intermédiaires, énergie) et à la force de travail (salaires). La seule dépense sur laquelle l'employeur a la main est la force de travail. Cette dernière ne lui appartient pas, contrairement aux moyens de production. Les capitalistes vont favoriser les dépenses de ce qui leur appartient et limiter les dépenses pour les salariés qui ne sont pas leur propriété.

La recherche d'économies sur les travailleurs constitue le ressort même de l'enrichissement capitaliste et donc de l'accumulation du capital. Pour augmenter la plus-value (la partie non rémunérée de la journée de travail) qui génère le profit, les capitalistes ont intérêt à économiser au maximum sur les salaires. Ces économies se réalisent par

l'intensification du travail et par des changements dans les méthodes de production qui sont conçues de telle façon que chaque salarié met en mouvement une masse croissante de moyens de production. Il en résulte que le différentiel entre le capital accumulé et la masse de salariés qui le met en mouvement ne cesse de croître entraînant une baisse de sa rentabilité. L'élévation de l'exploitation des salariés est la réponse du patronat à cette baisse de rentabilité.

Mais l'intensification du travail n'est pas sans limite. La surexploitation des travailleurs détériore la productivité du travail ce qui limite encore plus la rentabilité du capital. Les capitalistes sont confrontés à une contradiction supplémentaire. L'austérité salariale réduit la consommation et les débouchés. Or, pour faire du profit, il faut vendre ! Comment dans ces conditions accroître le taux de profit ? Si l'intensification du travail a atteint ses limites, il ne reste plus qu'à augmenter la durée du travail sans augmenter le salaire (ce que Karl Marx a appelé la plus-value absolue) pour chaque salarié, à contraindre ce dernier à travailler chaque fois que l'employeur en aura besoin. Pour ce faire, il faut casser le code du travail afin de faire du travailleur un esclave salarié totalement soumis aux exigences de profit de son employeur.

Plus le capital s'accumule, plus son exigence de profit augmente, plus sa valorisation est difficile et plus l'exploitation des salariés pour extraire de la plus-value est féroce. Cette exigence de profit est consubstantielle du capitalisme. C'est sur le profit dégagé que le capital se rémunère. Le capitaliste qui n'arrive plus à dégager un taux de profit égal ou supérieur à ses concurrents est condamné à disparaître. Dans la lutte que les entreprises se livrent au niveau mondial, les capitalistes doivent s'approprier toute la valeur créée par les salariés afin d'éliminer leurs concurrents. Les salariés n'ont pas d'autres choix que la lutte pour se défendre, leurs luttes mettent en cause la nature même du système.

Cette prédation sans fin du capital sur le travail pose la question de la nécessité d'un changement de société dans laquelle les salariés ne seront pas soumis à l'exigence insatiable de profit du capital.

Gilles Mercier



## Le syndicalisme de lutte en danger !

À la suite de la loi d'avril 1884 dite loi Waldeck-Rousseau légalisant l'activité syndicale, de nombreuses bourses du travail virent le jour. Après bien des péripéties, elles se fédérèrent. En 1902, la fédération des bourses du travail, à son 10e congrès, vota sa transformation en section de la CGT. À son congrès tenu quelques mois plus tard à Montpellier, la CGT transforma les bourses du travail en Union départementales et locales. La CGT disposa seule de leurs locaux jusqu'aux scissions de 1948 et suivantes. Les bourses du travail étaient logées dans des locaux mis à disposition gratuitement par les municipalités, locaux qu'elles occupent depuis.

Or, depuis quelques années, des municipalités de plus en plus nombreuses (FN, LR, PS) mènent l'offensive contre les bourses du travail en cherchant à obtenir l'expulsion des syndicats sous prétexte de récupération des locaux. (Toulouse, Aix, Nice, Le Blanc-Mesnil, Aubagne, Vigneux, Villejuif, Duclair, Foix, Chateauroux...). Si certaines tentatives ont pu être empêchées, le jugement de cour d'appel de Paris du 25 mars confirmant la décision de la municipalité de Chateauroux d'expulser les organisations CGT, CFDT et FO de la bourse du travail risque de faire jurisprudence et d'offrir la base juridique à d'autres municipalités pour remettre en cause la mise à disposition des bourses du travail à titre gratuit qui date de plus de 100

ans. De plus, l'ordonnance d'expulsion est accompagnée de très lourdes pénalités financières pour les trois organisations syndicales, en particulier pour la CGT.

Il s'agit s'une remise en cause du droit syndical dont l'exercice est prévu par la Constitution de 1958 et auquel le code du travail fait explicitement référence.

Mais le code du travail est sous le coup d'une réforme d'ampleur qui, dans son projet au chapitre III article 15, supprime l'obligation pour les collectivités d'assurer des locaux et des moyens aux syndicats. Si cette réforme était adoptée, elle permettrait aux collectivités territoriales de supprimer les mises à disposition.

De leur côté, des Procureurs de la République engagent des procédures contre les militants CGT. Après les 8 de Goodyear, c'est au tour de 13 militants CGT du CHRU de Lille d'être convoqués au commissariat par le procureur de la République. Ce dernier leur reproche des faits remontant à novembre 2014 qu'il souhaite qualifier de séquestration.

Il y a une volonté politique de criminaliser l'activité syndicale, d'empêcher les salariés de défendre leurs droits. L'ordre patronal doit régner sans entrave sur la société.

Gilles Mercier





## La lutte « pour les pépettes »

### Les faits

Un décret du 28 février 2016 autorise les CHU à créer des filiales de droit privé régies par le code du commerce, ainsi que des filiales dont l'objet est la valorisation des activités de recherche et de leur résultats, l'exploitation commerciale des brevets et licences. Ce décret est l'application d'une disposition de la loi Macron du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ».

Ce décret a provoqué la réaction de la CPU, du CNRS, de l'Inserm qui, dans un communiqué commun publié le 30 mars, craignent que cette possibilité donnée aux CHU « ne fasse l'objet d'aucune concertation réglementaire avec l'université, alors que les CHU sont des structures mixtes université-hôpital qui ont permis l'émergence d'un statut mixte hospitalier et universitaire ». À ce titre, poursuivent la CPU, le CNRS et l'Inserm, « l'amplification et l'accélération du transfert des résultats de la recherche en santé vers des applications, enjeu social et économique majeur, doit s'inscrire dans la continuité d'une perspective concertée et partagée. D'autant qu'il existe déjà dans le domaine du transfert de la recherche des structures de valorisation ». La CPU, l'Inserm, le CNRS demandent que le décret soit modifié de façon à ce que les membres du comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique (comité qui veille à la coordination des activités de recherche exercées par les établissements et organismes qui le composent le CHU) soient consultés.

De son côté la Curif (Coordination des universités de recherche intensive, qui regroupe 17 universités) fait les mêmes critiques à l'égard du décret, mais en des termes moins diplomatiques. Elle s'étonne que les universités n'aient pas été informées alors qu'elles sont parties prenantes des CHU et que les laboratoires des CHU sont majoritairement sous tutelle universitaire et de l'Inserm. Elle souligne que les PU-PH et MCU-PH sont des salariés des universités et que la qualification d'universitaire est octroyée à un hôpital par une convention passée entre cet hôpital et une université. La Curif souligne que ces sociétés de valorisation entrent en compétition avec les SATT et contribuent à complexifier le système. Elle demande elle aussi une révision du décret, mais différente de celle avancée par la CPU, l'Inserm et le CNRS à savoir la prise de participation des CHU dans les SATT.

### Commentaire

Depuis 2005, le système de l'ESR a été réformé pour être soi-disant simplifié. Or, il n'a jamais été aussi complexe. Le maître mot de sa restructuration est la valorisation, le transfert, c'est-à-dire le profit des entreprises. Ce changement de paradigme modifie sa philosophie. Le profit repose sur la captation de la valeur créée. Nos gouvernements pensent que l'orientation des laboratoires sur des thématiques finalisées via des contrats doit se traduire par une augmentation du nombre d'applications, de bre-

vets, et contrats de licences, et des... revenus correspondants. Comme la baisse continue des financements de l'État pousse les établissements à l'autofinancement, la lutte pour la captation des revenus issus de l'innovation prend de plus en plus d'importance.

Les SATT sont déjà l'objet de conflits entre établissements actionnaires pour la propriété intellectuelle. Il était donc hors de question pour ces mêmes établissements de laisser se mettre en place une nouvelle structure de captation exclusive de la valeur pour des CHU dont ils sont partenaires. Notons que les CHU sont membres aux côtés de l'Inserm, du CNRS et de la CPU d'une structure de coordination qui s'appelle l'Aviesan (Alliance pour les sciences de la vie et de la santé) ! Le système de recherche n'a jamais été aussi peu coopératif ! Les établissements de l'ESR ressemblent de plus de plus aux firmes capitalistes et à leurs relations de puissance à puissance, de dominants à dominés. Et ceci est fort logique, l'essentiel n'est plus l'élargissement du champ des connaissances, mais la captation de la valeur par le biais de la propriété intellectuelle.

Gilles Mercier





# **Élections des représentants du personnel**

## **Aux Sections du Comité National de la Recherche Scientifique 2016-2021**

### **Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique**

#### **Collège C (ingénieurs et techniciens)**

#### **Pourquoi des élus ITA ?**

Les ingénieurs et techniciens (IT) ont une place fondamentale dans la recherche. De l'adjoint technique à l'ingénieur de recherche, ils sont les garants des savoir-faire et la garantie de la pérennité des laboratoires et des services.

La présence d'élus C dans les sections du Comité National est essentielle dans l'évaluation des laboratoires pour une bonne prise en compte des conditions de travail réelles dans la recherche.

#### **Nos conditions de travail se dégradent**

Malgré les allégations de la Direction du CNRS, les baisses de crédits, les suppressions de postes et les restructurations mettent à mal les laboratoires et leurs personnels. Chercheurs et IT sont contraints à des réorientations professionnelles, des mutualisations ou des mobilités géographiques qui déstabilisent ou détruisent les collectifs de travail. Les IT comme les chercheurs subissent les conséquences d'une complexification et d'une bureaucratisation des tâches.

L'absence de financements récurrents oblige à la chasse aux contrats, devenue incontournable pour disposer de moyens. La précarité qui en découle ne cesse d'augmenter. Les recrutements d'IT sur postes pérennes sont insuffisants au vu des besoins. Le manque de personnel et la massification de la précarité contribuent à dégrader les conditions de travail. Le développement des pratiques et techniques nouvelles, notamment numériques, est souvent délégué à des prestataires privés répondant à des appels d'offres de marché. Les métiers et les compétences des IT ne sont plus valorisés.

#### **Les élus SNTRS-CGT se battent :**

#### **Pour une évaluation indépendante et transparente**

Le CoNRS est une instance nationale d'évaluation des personnels et des laboratoires. Il statue sur les créations, suppressions ou recompositions d'unités de recherche. Les élus C participent aux travaux des sections avec droit de vote (à l'exception du recrutement des chercheurs). Face à une Direction autoritaire, ce rôle doit être affirmé et renforcé, l'avis des sections suivi.

#### **Pour la défense des laboratoires et des personnels**

Lors des visites d'évaluation des laboratoires, nos élus participent à la rencontre du comité avec les Ingénieurs et Techniciens et veillent à la reconnaissance de leur travail et à la prise en compte de leurs revendications, qu'ils soient titulaires ou contractuels, agents du CNRS, des cotutelles universitaires (BIATSS) ou autres. À cette occasion, vous pouvez vous exprimer, nos élus sont vos porte-parole.

La visite des laboratoires par les élus SNTRS-CGT est le garant de la prise en compte de problèmes tels que la santé et les conditions de travail, la formation, le statut et la promotion du personnel, le fonctionnement transparent et démocratique, la cohérence entre projets et moyens. Nous veillerons à ce que soit maintenue la présence des représentants du personnel IT élus C dans les comités de visite.

#### **Les élus du SNTRS-CGT s'engagent :**

- À interpeller les tutelles et la direction des unités sur vos problèmes et les porter au sein des sections.
- À vous informer des réponses obtenues et du résultat de l'évaluation.
- À agir dans les jurys de concours IT internes et externes pour garantir l'égalité de traitement des candidats et le respect des règles.

**Pour cela, VOTEZ pour des élus solidaires et actifs à votre service,  
VOTEZ pour les candidats présentés par le SNTRS-CGT !**

## Une politique de site qui marginalise le CNRS

Le Pacte pour la recherche, la loi Pécresse poursuivie par la loi Fioraso, les vagues successives des Initiatives d'Excellence du Grand Emprunt ont profondément déstabilisé la recherche publique. La loi impose de grands regroupements d'universités et établissements (ComUE\*, fusions, associations), dans lesquels se fond le CNRS. Les Directions de ces regroupements pourront déterminer la politique des laboratoires du CNRS du site. Ces mastodontes mettent en compétition les laboratoires, les personnels au nom d'une soi-disant « excellence », d'une « visibilité » dans la compétition internationale.

Ces regroupements qui ont pour but de se débarrasser des thématiques non « innovantes » ont aussi pour but de réduire les dépenses de personnel par la création de plateformes technologiques et de gestion, dans lesquelles les agents sont mutualisés.

Ces plateformes sont souvent source de souffrance, car, conçues avant tout comme des prestataires de service, elles coupent leurs personnels de la recherche.

La mission de transfert des résultats vers les entreprises pour accroître leur « compétitivité » asservit la recherche publique au marché. La stratégie européenne (Horizon 2020) et celle dite « de spécialisation intelligente » régionale participent à cette recomposition. Dans cette nouvelle configuration, le rôle national du CNRS et ses prérogatives de politique scientifique sont mis à mal. Les gouvernements et la Direction ont réduit le rôle des instances avec l'AERES\* et son successeur l'HCERES\*.

\*ComUE - Communauté d'Universités et d'Établissements, \*AERES - Agence d'évaluation de la recherche et de l'Enseignement Supérieur, \*HCERES - Haut Conseil à l'Évaluation de la recherche et de l'Enseignement Supérieur.

## Le SNTRS CGT c'est la défense des revendications de tous les personnels :

**Salaires :** Nos grilles ne reconnaissent pas nos qualifications et nos rémunérations accusent un important retard par rapport à celles du reste de la fonction publique.

Partant de ce constat, nous devons obtenir l'ouverture de négociations pour une vraie revalorisation des grilles de salaires de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous vivons une véritable injustice entre les fonctionnaires de notre ministère et ceux du reste de la fonction publique. Cette situation a assez duré, nous devons nous mobiliser pour que les choses changent !

La CGT n'a pas signé le protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) car il était très insuffisant ! Il est responsable de la suppression des échelons accéléérés ! Cela payera en partie la faible augmentation du point d'indice (0,6% en 2016, 0,6% en 2017), loin des 8% de perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis juillet 2010 !

**Le Rifseep ne sert pas à revaloriser le régime indemnitaire: il sert à l'individualiser !** Le nouveau régime indemnitaire ne résoudra en rien l'indécence des montants des primes dans l'enseignement supérieur et la recherche par rapport au reste de la fonction publique.

Si nous refusons la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui aurait pour conséquence l'individualisation des primes et la casse de la solidarité entre collègues, nous n'acceptons pas pour autant le statu quo. Dans les organismes de recherche, les primes sont bien en dessous de la moyenne des autres ministères de la fonction publique. Cette situation est reconnue par tous. Mais aucun budget n'est présenté pour sortir de cette injustice.

## Clôture du scrutin : 18 juillet 2016

## Liste des candidatures par section du CNRS

Section 2016-2021	collège C	collège A1	collège A2	collège B1	collège B2
1 IN2P3	1.LAMYThierry 2.LAPORTEDidier 3. CLAVERIE Gérard				
2 INP	1. TOUSSAINT-LEROY Sophie 2. BONNET Laurent 3. GONCALVES DOMINGOS Carlos				
3 INP	1. GARAUDEE Stéphanie 2. RODENAS Henri 3. TUGENE Christine"				
4 INP/INSIS	1. FAURE Stéphane 2. KOCIC Dejan 3. VINCONNEAU Guillaume				
5 INP	1. DEBONTRIDDER Francois 2. BOLLER Frédéric 3. ANDRIEU Olivier				
6 INS2I	1. LARRE Jean-Marc 2. M'BAKA Cyriaque 3. GUIBERT Bruno				
7 INS2I/INSIS	1. FONTE, Christophe 2. FRADIN Anne 3. RUAULT DE BEAULIEU Frédéric				
8 INSIS	1. SALZENSTEIN Patrice 2. LEFEBVRE Patricia 3. ANDRIEUX David				
9 INSIS	1. NIVARD Mariette 2. VINCENDON Bruno 3. LARROUDE Laurence				
10 INSIS	1. DOREAU Hervé 2. LEFAUCHEUX Philippe 3. GRELLIER Adrien			LOUBIERE Karine maintenue au 2 <sup>e</sup> tour	
11 INC/INP	1. FLEITH Guillaume 2. CHAMIGNON Cécile 3. FOUSSAT Catherine				
12 INC	1. MABROUK Kamel 2. POIRIER Jean-Marie 3. MASSOT Bernard				
13 INC	1. GULON Tioga 2. SAUPIN Xavier 3. ANDRE Jean-Michel				
14 INC	1. SEYEUX Antoine 2. LUCAS Christine 3. KLEIN Lorena		SANCHEZ SANCHEZ, Carlos Manuel retiré 2 <sup>e</sup> tour		
15 INC	1. HAIDOUX Abel 2. LEROY Eric 3. WATTIAUX Alain				
16 INC/INSB	1. BURE Corinne 2. GUERINEAU Vincent 3. DAKHLI Thierry»				
17 INSU	1.KACZMAREK Gilles 2.SCHMITT Jérôme 3. RENAULT Edgard	PRANTZOS Nicolas retiré 2 <sup>e</sup> tour		LE CONTEL Olivier éliminé au 1 <sup>er</sup> tour GRAIN Julien éliminé au 1 <sup>er</sup> tour	
18 INSU	1.BOUDIN Frédéric 2. SIRA Christophe 3.TACK Josiane				
19 INSU	1. HUYGHE Annie 2. LAUNAY Jean Francois 3. EUZENOT CASANOVA Anne				
20 INSB/INC	1. DE WITTE Frédérique 2. ROBERT Sylvie 3. FERREIRA Elisabeth				



21 INSB	1. CHEBLI Karim 2. BEGON-PESCIA Christina 3. CANTALOUBE Sylvain	LUTFALLA Georges retrait du 2 <sup>e</sup> tour		AUDIC Yann éliminé au 1 <sup>er</sup> tour	
22 INSB	1. LECONTE Ludovic 2. GENDROT Hervé 3. WEICKERT Jean-Luc				
23 INSB/INEE	1. MILLET Jacques 2. HAGUENIN Sophie 3. VANDJOUR Eric				
24 INSB	1. COLLOMB Jean-Luc 2. LECOCQ Eric 3. VIEN Charlotte				
25 INSB	1. NONDIER Isabelle 2. MARTIN-HARDY Philippe 3. CHAREYRE Maguelone"	T H I B A U D Jean - B a p t i s t e retrait du 2 <sup>e</sup> tour			D E M A R Q U E Michaël élu au 1 <sup>er</sup> tour
26 INSB/INSHS	1. LEMOINE Christelle 2. PERICAT David 3. COHEN-ADAD Frédérique				
27 INSB	1. POUVELLE Bruno 2. SERVEL Nathalie 3. GONZALEZ Catherine				
28 INSB/INSIS	1. BOTANCH Catherine 2. MANAS Patrick 3. CANESTRELLI Corinne				
29 INEE/INSB	1. BLIN Amandine 2. BONNET Delphine 3. TAUZIN Alain			HENNION Françoise éliminée au 2 <sup>e</sup> tour	
30 INEE	1. BENTOZA Patricia 2. MORVAN Gilles 3. MORALES Patrice				
31 INEE/INSHS	1. HUMBERT Véronique 2. MARCON Vincent 3. MARS Marie			GOUTAS Nejma maintenue au 2 <sup>e</sup> tour	BATAILLE Gérard retraité au 2 <sup>e</sup> tour
32 INSHS	1. CHOSSENOT Raphaëlle 2. CAPISANO Franck 3. GUDIN Sophie				
33 INSHS	1. HUGOT Amélie 2. GONNET-GRANDJEAN Véronique 3. VACCARO-CHAUDIRON Rossana				
34 INSHS	1. SAYER William 2. POYDENOT D'ORO DE PONTONX Sophie 3. LE PENVEN Lydie				
35 INSHS	1. BACALEXI Dina 2. BERKOUN Habiba 3. BELIN Brigitte"				
36 INSHS	1.PICHOT-DOULCIER Jocelyne 2.ANDRES Hervé 3.REGNY-DEMERY Marc				
37 INSHS	1.DAVID Sébastien 2.WIRTH Nelly 3. MATHERY Muriel				
38 INSHS	1.LERAT Marie 2.RAKOTOVAHINY Viviane 3.PAOURI Argiro				
39 INSHS/INEE	1.LAMBERT Christine 2.JENART Carlos 3.MARTIN Nelly				
40 INSHS	1. LE POULENNEC Claire 2. DIAS MARTINS Louisa 3. GABEL Annie				
41 INSMI	1. BAUR Jonathan 2.PELLEGRINI Victoria 3. DISDIER Christine			DJAMENT Aurélien éliminé au 1 <sup>er</sup> tour	

# **Élections des représentants du personnel aux Commissions Scientifiques Spécialisées de l'INSERM 2016-2021**

## **Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique**

### **Collège C (ingénieurs et techniciens)**

#### **Le PDG met les instances scientifiques à ses ordres !**

Le PDG de l'Inserm a imposé la réduction du nombre de CSS de 9 à 6, ce qui serait le nombre le plus bas de l'histoire de l'Inserm, malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales représentatives et des Présidents et Vice-présidents des CSS sortantes. Cette décision s'apparente à un passage en force au mépris des instances scientifiques et du dialogue social.

Remise en cause de l'indépendance du Conseil Scientifique (CS) : le PDG a décidé de prolonger de 6 mois le mandat du CS soit jusqu'en fin février 2017, sans consulter ni les membres du CS, ni les organisations syndicales.

Les raisons de cette décision s'expliquent par sa volonté affichée dans le plan stratégique Inserm 2016-2020, de réduire le nombre de membres du CS, de nommer le Président du CS et d'y adjoindre un groupe permanent d'experts intégrant des « personnalités scientifiques étrangères de haut niveau ».

Cela serait une première à l'Inserm qu'un Président du CS ne soit plus élu parmi ses pairs (membres élus et nommés du CS) mais nommé par le PDG ! Cela serait une grave remise en cause de l'indépendance des instances scientifiques des EPST vis à vis des Directions, qui est un des piliers de l'existence des EPST depuis son origine. Cela s'oppose au fonctionnement démocratique des instances scientifiques des EPST.

#### **Mettre au pas la communauté scientifique**

Le PDG veut réduire les scientifiques au rang d'exécutants de la loi Fioraso dont les priorités sont l'innovation et le transfert, lesquels sont devenus l'alpha et l'oméga de la politique recherche du gouvernement. Qui peut croire un seul instant que l'on peut faire de la recherche répondant aux besoins de la connaissance avec des scientifiques réduits au rôle d'exécutants ? Les scientifiques sont des créateurs, ils ont besoin de liberté.

#### **Pourquoi des élus C dans les CSS ?**

Les ingénieurs et techniciens ont une place fondamentale dans la recherche. De l'adjoint technique à l'ingénieur

de recherche, ils sont les garants des savoir-faire et la garantie de la permanence des laboratoires et des services (administratifs, DSI, ...). La présence d'élus C est essentielle dans l'évaluation des laboratoires pour une bonne prise en compte des conditions de travail réelles dans la recherche.

#### **Les élus SNTRS-CGT se battent :**

#### **Pour une évaluation indépendante et transparente**

Les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) sont des instances chargées de l'évaluation des structures (Unités, Equipes, Centres de Recherche, ...), du recrutement et de l'évaluation des chercheurs.

Aujourd'hui l'évaluation des unités de recherche est réalisée par des comités ad hoc de l'HCERES qui ne comportent pas de représentant IT. Nous demandons le retour de l'évaluation au sein des instances scientifiques de l'Inserm car la présence des élus du personnel garantit un minimum d'indépendance et de transparence dans le processus d'évaluation.

#### **Pour la défense des laboratoires de l'Inserm et des personnels**

La visite des laboratoires par les élus IT des CSS est le garant de la prise en compte de problèmes tels que l'Hygiène et la Sécurité, la formation, le statut et la promotion du personnel, le fonctionnement transparent et démocratique, la cohérence entre projets et moyens. Nous veillerons à ce que soit maintenue la présence des représentants du personnel IT élus C dans les comités de visite.

Les élus du SNTRS CGT s'engagent :

- À interpeller les tutelles et la direction des unités de vos problèmes et les porter au sein des CSS,
- À vous informer des réponses obtenues et du résultat de l'évaluation,
- À agir dans les jurys de concours IT internes et externes, pour garantir l'égalité de traitement des candidats et le respect des règles.

**Pour cela, VOTEZ pour des élus solidaires et actifs à votre service, VOTEZ pour les candidats présentés par le SNTRS CGT !**

## Le SNTRS CGT, c'est la défense des revendications de tous les personnels

**Salaires** : la CGT n'a pas signé le protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) qui concerne des modifications indiciaires (grille et point d'indice) et indemnitaires (primes) de la Fonction Publique car il était très insuffisant ! Le PPCR, c'est la suppression des échelons accélérés dès 2016 pour les Techniciens et en 2017 pour tous les autres ! Cela paiera en partie la faible augmentation du point d'indice (1,2% en 2016, 0,6% en 2017) annoncée par le gouvernement, loin des 8% de perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires durant les 10 ans de blocage !

**Le Rifseep** : le SNTRS CGT refuse l'application du nouveau Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (Rifseep). Il va remplacer la PPRS en individualisant les primes. Ainsi, deux agents de même grade n'auront plus la même prime selon la « manière de servir » ! De plus, cette prime n'étant plus indexée à la valeur du point d'indice, son montant peut fondre avec les années, comme cela est arrivé pour la prime des chercheurs ! Pour autant, le SNTRS CGT ne veut pas du statu quo et revendique une forte augmentation du montant des primes à l'INSERM (30% pour tous, IT et chercheurs) afin de rattraper le retard de nos primes par rapport à celles des autres ministères de la Fonction Publique d'Etat (primes en moyenne de 35 à 40% du salaire brut).

**Loi Travail** : avec les étudiants et les lycéens, la CGT a appelé les salariés, du privé comme de la Fonction Publique, à se mobiliser contre la casse du droit du travail contenue dans cette loi ! Cette loi nous concerne car, après le code du travail, le statut de la Fonction Publique ne résistera pas longtemps à la volonté du gouvernement de s'attaquer aux droits des salariés du public.

**Aussi ne vous abstenez pas,**

**VOTEZ et FAITES VOTER**

**Pour les listes présentées par le SNTRS-CGT !**

*Pour vous défendre au quotidien, le SNTRS CGT est présent dans toutes les instances : les CAP, le Conseil d'Administration, les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail national (CHSCT) et locaux (CSHSCT). Le SNTRS-CGT co-dirige le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES).*

**Clôture du scrutin : Vendredi 27  
Mai 2016**

### Elections CSS INSERM 2016-2021

#### Candidatures SNTRS-CGT Collège C (ITA)

**(4 élus, liste de 4 noms minimum à 8 noms maximum)**

**CSS1 : « Mécanismes moléculaires et cellulaires du vivant »**

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
1) ZOUIOUIECH	Agathe	IE1	U964 IGBMC	Strasbourg	55	OUI	OUI
2) ALLART	Laurent	TCN	U1003	Lille	44	OUI	NON
3) TORRES	Magali	IE2	U1090	Marseille	42	OUI	NON
4) DESSET	Sophie	IR1	U1103	Clermont Fd	52	NON	OUI

**CSS2 : « Pathologie du développement, hématologie et cancérologie »**

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
1) ROBERT	Patrick	IE1	U1078	Brest	54	OUI	NON
2) COURIAUD	Cécile	AI	U892	Nantes	41	OUI	NON
3) LESECQ	Florence	TCS	U964 IGBMC	Strasbourg	45	OUI	OUI
4) ANKRI	Norbert	IE1	U1072	Marseille	57	OUI	NON



## CSS3 : « Physiologie et physiopathologie des grands systèmes »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
1) GAUDIN NOME	Françoise	IE2	U996	Clamart	51	OUI	OUI
2) GIRAUX	Cathia	TCN	U894	Paris	55	OUI	OUI
3) VAN DEN BOSSCHE	Arnaud	IE2	U1059	St Etienne	50	OUI	NON
4) GALLINA MULLER	Claudia	IE2	CIC1433 DSI	Nancy	54	OUI	OUI

## CSS4 : « Neurosciences »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
1) GRIM YESAH	Malika	IR2	DSI	BioPark Paris	50	OUI	NON
2) GUIGNON	Norah	TCN	U1072	Marseille	39	OUI	NON
3) FRAYSSINOUX	Florence	TCS	U1194	Montpellier	51	OUI	NON
4) BAUDOUX	Marion	TCN	U1072	Marseille	34	OUI	NON

## CSS5 : « Immunité, Infection »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
1) FASSEU	Magali	IE2	CAES	Bicêtre	51	OUI	OUI
2) MARTIN	Amandine	AI	U1111	Lyon	34	OUI	NON
3) VAILLANT	Christine	TCN	U839	Paris	56	OUI	NON
4) KISSIKIAN	Marie-Pierre	AI	U912	Marseille	45	OUI	NON

## CSS6 : « Santé publique, Technologies de la santé »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
1) DESSIRIER	Valérie	TCE	U976	Paris	51	OUI	OUI
2) CHINESTRA	Patrick	IE1	U1037	Toulouse	55	OUI	OUI
3) MORA	Marion	IE2	U912	Marseille	34	OUI	NON
4) TAILLEPIERRE	Miguel	IE2	UPS 44	Villejuif	31	OUI	NON

## Elections CSS INSERM 2016-2021

## Candidatures SNTRS-CGT Collèges Chercheurs (B1), candidature individuelle

## CSS3 : « Physiologie et physiopathologie des grands systèmes »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
LEGAGNEUX	Vincent	CR1	UMR1085	Rennes	55	OUI	NON

## CSS4 : « Neurosciences »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
URBACH	Valérie	CR1	U1151	Necker	51	OUI	NON

## CSS6 : « Santé publique, Technologies de la santé »

Nom	Prénom	Corps	Labo	Section	Age	Adhérent	Sortant
DABIRE	Hubert	CR1	U955	Créteil	62	OUI	NON

## Plongée vers un futur proche : le programme du parti « Les Républicains »

Il n'est pas nécessaire de sortir de Sciences Po pour savoir qu'en 2017 le quinquennat de François Hollande risque de s'achever sur une victoire des forces de droite. L'opinion publique ne pardonne pas les promesses non tenues, les cadeaux au patronat, la déchéance de nationalité, la loi travail. À quelques mois des élections de 2017, la droite peaufine ses propositions. Dans un document de 16 pages rendu public le 9 mars 2016, le parti « Les Républicains », (LR) annonce son projet politique : « Pour une action publique renouvelée ».

Pour ce qui concerne l'avenir de fonction publique, il s'agit pour l'essentiel de casser le statut, d'alléger le rôle de l'État et d'appliquer avec toujours plus de zèle les règles du « Nouveau management public » qui fait déjà malheureusement l'objet d'un consensus entre la droite et le parti socialiste.

En argumentant sur le poids « excessif » de la fonction publique française (vieille antienne de la droite partout en Europe), la première proposition de LR reprend l'obligation de supprimer un poste pour deux départs en retraite, soit 300 000 fonctionnaires dans le prochain quinquennat, avec une modification constitutionnelle pour imposer le même principe aux collectivités territoriales. Tout cela sera rendu possible par le développement du numérique (qui aura un caractère « transformationnel » !), par la sous-traitance et l'allégement de toutes les procédures de contrôle : ainsi les contrôles fiscaux sur les entreprises ne se feront qu'en cas de soupçon de fraude avérée et ne porteront plus que sur l'année précédente au lieu des trois dernières années. À l'heure des Panama papers, cela paraît choquant et indécent.

Le statut de la fonction publique sera remanié et réservé aux métiers dits « de souveraineté ». Pour les autres, le contrat, qui pourra être de droit privé, deviendra la règle. Les titulaires en place auront un droit d'option pour basculer sur contrat avec une rémunération supplémentaire

qui sera fonction de la conjoncture économique. Bien entendu, l'intérim sera rétabli. Remplacer le statut par le contrat pour des millions de fonctionnaires participe de la même logique que la loi travail que nous combattons en ce moment. La loi travail supprime la hiérarchie des normes, c'est-à-dire la suprématie de la loi sur l'accord de branche et l'accord d'entreprise. Pour nous, le statut général de la fonction publique est l'équivalent de la loi : le faire disparaître revient à donner au contrat (probablement discuté au niveau de chaque employeur public, voire de chaque individu) le même niveau que l'accord d'entreprise.

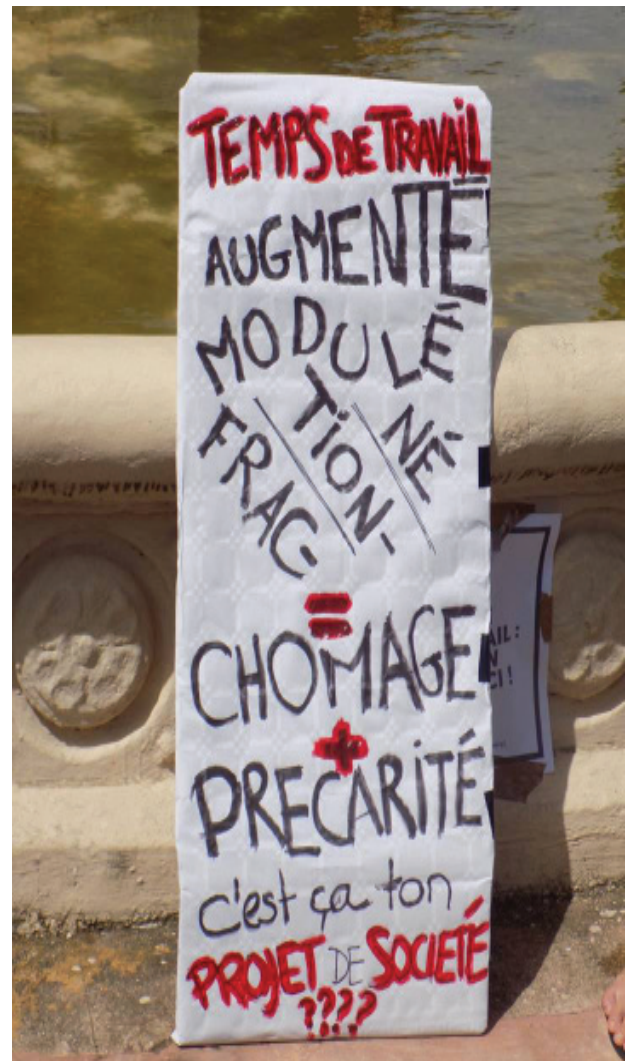
La fonction publique passera à une logique de métier. Elle sera organisée en 50 cadres d'emplois interministériels pour favoriser les mobilités. Chaque agent aura une convention d'affectation révisable au cas par cas, toujours pour donner de la mobilité. Les recrutements se feront suivant la logique de la fonction publique territoriale : de grands concours génériques dans lesquels les administrations pourront choisir les lauréats.

LR propose de remettre les fonctionnaires aux 35 heures car ils sont supposés ne pas les faire, et de rendre la liberté aux collectivités pour imposer (comme cela le sera pour les chefs d'entreprises) un temps de travail supérieur à 35 heures. Les congés des fonctionnaires seront alignés sur les 31 jours du secteur privé, leur retraite calculée sur les 25 meilleures années avec prise en compte des primes,

ce qui ne sera pas folichon pour notre secteur compte tenu de la faiblesse de notre régime indemnitaire. L'avancement d'échelon à l'ancienneté ne sera plus automatique, mais lié à la « performance » et au « mérite ». Bien entendu, les deux jours de carence de maladie seront rétablis.

LR propose de supprimer toute concertation avec les syndicats. Demain, comme aujourd'hui, ce seront les luttes qui devront s'imposer pour repousser les reculs sociaux.

Daniel Steinmetz



## Les mutuelles

**Malgré le contexte de concurrence pour la couverture complémentaire santé dans la Fonction Publique de l'État, les mutuelles ne doivent pas adopter les pratiques du secteur lucratif.**

**Le gouvernement actuel continue à mettre en œuvre l'ouverture à la concurrence initiée par ses prédécesseurs**

Les gouvernements qui se sont succédé depuis plus d'une décennie ont tous travaillé à préparer l'ouverture aux assurances du secteur lucratif de la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique de l'État, traditionnellement gérée par des mutuelles :

- En 2007, a été introduit pour la protection sociale complémentaire un système de référencement des assureurs par les employeurs de la Fonction Publique. En fait, il a été mis en place un système d'appels d'offres actualisable, qui n'est pas automatiquement réservé aux mutuelles. L'échéance du 31 mars 2017 laisse craindre un élargissement à d'autres assureurs que les mutuelles.
- Pour faciliter cette mise en concurrence, il est prévu que les mutuelles ne gèrent plus la part Sécurité Sociale, ce que certaines, comme la MGEN, font depuis 1945.
- Depuis 2007, les employeurs de la Fonction Publique peuvent contribuer au financement des cotisations de la protection sociale complémentaire auprès des opérateurs qui sont référencés. Les employeurs participent de manière variable (au CNRS la participation employeur est nulle). C'est donc une source d'inégalité qui contribue à casser les solidarités. De plus, les retraités sont défavorisés : n'étant plus salariés, ils ne bénéficient plus de cette éventuelle participation de l'employeur. Le gouvernement envisage un crédit d'impôt

pour atténuer l'augmentation de cotisation à la retraite. Rien n'est encore clair. Que va devenir la solidarité intergénérationnelle ?

Ces menaces de « privatisation » de notre protection sociale s'ajoutent aux mesures d'austérité imposées par le pacte de responsabilité qui réduisent le financement de la Sécurité Sociale de 21 milliards d'€. Ces mesures ont entraîné de nouvelles diminutions des prestations qui ont aggravé celles que nous subissons depuis plusieurs décennies.

**La Mutualité Fonction Publique (MFP) et les organisations syndicales de la Fonction Publique mènent ensemble une campagne contre ces menaces de « privatisation ».**

La MFP fédère de nombreuses mutuelles de la Fonction Publique, dont la MGEN auprès de laquelle cotisent de nombreux salariés et retraités dans le secteur de la Recherche. Les organisations syndicales de la Fonction Publique (CGT, CFDT, FSU, Autonomes, FO, CFTC, UNSA, Solidaires) ont lancé avec la MFP une campagne commune pour défendre les principes de solidarité qui prévalaient au moins jusqu'en 2015 pour la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique de l'État. Ils ont notamment rencontré le Ministre de la Fonction Publique et interpellent les parlementaires.

La bataille ne fait que commencer. D'autres forces dominées par le Capital veulent évidemment aller vers la privatisation de la protection sociale complémentaire, une étape vers la disparition de la Sécurité Sociale telle qu'elle existe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et dont les sources de financement sont progressivement asséchées.

**Dans ce contexte de concurrence, une partie de la MFP, dont la MGEN, s'est malheureusement déjà engagée vers l'abandon du principe de solidarité.**

En avril 2015, une Assemblée Générale extraordinaire de la MGEN a

voté discrètement, sans information claire préalable des adhérents, une réforme des taux de cotisation qui s'inspire des critères des assureurs du secteur lucratif. Cette réforme a été partiellement mise en œuvre au 1er janvier 2016. En empruntant les méthodes de fonctionnement du secteur lucratif, la MGEN espère sans doute en 2017 être capable de soutenir la compétition, qu'elle redoute, avec les assureurs de ce secteur. L'idée est de présenter un dossier avec des cotisations plus basses pour les jeunes salariés statistiquement peu malades, face aux dossiers des assureurs du secteur lucratif qui pourraient être référencés en 2017 par les employeurs de la Fonction Publique. Pour compenser les bas tarifs pour les jeunes, la MGEN a dû mettre en place des taux de cotisation qui augmentent avec l'âge des adhérents en s'appuyant sur les statistiques qui disent que le coût des prestations s'accroît avec l'âge.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2016, la MGEN a créé 10 tranches d'âge, de moins de 30 ans à plus de 70 ans, avec des taux de cotisation allant de 2,26% jusqu'à 4,19%. Ce faisant, la MGEN abandonne la solidarité intergénérationnelle. Jusqu'à 2016, il n'y avait que 3 taux de cotisation (jeunes actifs, autres actifs et retraités).

La MGEN a même été plus loin en proposant désormais trois catégories de prestations à la carte. Les plus aisés peuvent avoir des prestations plus complètes. Aujourd'hui, les différences entre ces trois catégories portent sur des points qui n'ont pas d'intérêt réel pour la santé, mais il y a gros à parier que dans les années qui viennent les différences de prestations auront de plus en plus une portée réelle pour la santé. La MGEN ne va donc plus assurer la même prestation pour l'ensemble de ses adhérents. La prestation variera en fonction de leurs moyens financiers. Là encore, la MGEN abandonne le principe de solidarité qui veut que chacun cotise selon ses moyens et est soigné selon ses besoins.

**La CGT doit tenir compte de l'évo-**



### lution d'une partie des composantes de la MFP.

Dès novembre 2015, la section nationale des retraités a alerté le Bureau National du SNTRS-CGT sur la politique de la MGEN et celui-ci à son tour a alerté tous les personnels du CNRS et de l'Inserm. La section nationale des retraités s'est aussi tournée vers la FERC-CGT et l'UGFF-CGT pour s'étonner du soutien inconditionnel des organisations syndicales à la MFP alors que des mutuelles, membres de la MFP, abandonnent le principe de solidarité entre leurs adhérents. L'UGFF-CGT s'est engagée récemment à prendre en compte cette situation. Nous attendons avec

impatience que l'UGFF exprime son nouveau positionnement, conformément aux orientations qu'elle affirme dans la bataille actuelle :

- Une protection sociale complémentaire dans les domaines de la santé et de la prévoyance pour les actifs et les retraités, les fonctionnaires et les non titulaires, respectant des solidarités indiciaires, familiales et intergénérationnelles
- Une couverture identique et sans sélection de risques à l'ensemble des actifs et des retraités
- Une prise en charge par les employeurs de 50% de la cotisa-

tion mutualiste

- Une protection mise en œuvre par les mutuelles à titre exclusif et sans but lucratif
- Le maintien de la gestion des régimes de Sécurité Sociale par les mutuelles
  - La continuité de la couverture dans le cas de mobilité intra et inter versants Fonction Publique
  - L'amélioration de la démocratie dans le fonctionnement des mutuelles.

Michel Pierre



## L'Irstea à la croisée des chemins : les réponses seront-elles à la hauteur des besoins ?

L'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies de l'agriculture et de l'environnement) présente quelques spécificités par rapport aux autres EPST. C'est un établissement de taille modeste qui compte<sup>1</sup> 878 permanents, soit 865 équivalents temps plein. Sa structure d'emploi est également atypique : 20 % des permanents sont des fonctionnaires du ministère de l'agriculture, principalement des ingénieurs.

L'Irstea reçoit, dans des proportions inégales, des dotations de deux ministères de tutelle : recherche et agriculture. L'Irstea est également atypique dans sa structure financière : 93 % des dotations sont consommées par les salaires. Les ressources propres représentent près de 30 % du budget consolidé (117 millions €), 86 % de celles-ci proviennent de guichets publics. Cette forme d'organisation génère une grande précarité : en 2014, les contractuels représentent 376 équivalents temps plein !

Du fait de la baisse généralisée des deniers publics à disposition de la recherche, ceux-ci sont de plus en plus difficiles à obtenir. Il s'ensuit donc une baisse des ressources propres qui se traduit par de grosses difficultés de fonctionnement et par une capacité d'investissement quasi nulle.

Nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat : il est partagé par la présidence de l'Institut. Au printemps dernier, deux audits ont été conduits. Le premier, par un cabinet extérieur, a conclu qu'il n'y avait pas de gaspillage et donc pas de marge de manœuvre. Le second est un audit stratégique piloté par

1. Les chiffres sont extraits du bilan social 2014 et représentent la situation au 31 décembre 2014.

les inspections générales des deux ministères de tutelle. L'objectif était de définir les missions et les moyens nécessaires pour les mener à bien. Initialement demandé pour juin 2015, le rapport a été remis en février 2016.

Le rapport identifie un certain nombre de faiblesses de l'organisme qui converge avec notre analyse de la situation : difficulté à dégager des masses critiques, nécessité de revaloriser la situation et les carrières des chercheurs, direction générale pléthorique, notamment la structuration et la dotation de moyens du pôle recherche et innovation qui ne correspondent pas aux priorités du pilotage scientifique, peine à se doter d'une politique scientifique cohérente etc.

Comme cette situation ne peut pas durer au risque d'accroître le déficit budgétaire et les pressions sur le personnel, le rapport propose quatre scénarios d'évolution.

Le premier, basé sur le constat que « l'analyse financière détaillée ne suscite pas d'alarme immédiate », propose de suivre des recommandations d'optimisation des ressources, émises par un cabinet privé, sans modification budgétaire. Il correspond donc au statu quo, c'est-à-dire qu'il condamne l'organisme à une lente agonie (sauf à mettre une pression intenable sur le personnel pour faire augmenter les ressources propres via les contrats de recherche et expertise avec des partenaires extérieurs). En plus de contraintes de fonctionnement extrêmement sévères, 45 postes de titulaires ont été supprimés ces 5 dernières années pour équilibrer le budget. Pour 2016, la direction annonce 34 recrutements, dont 22 scientifiques, ce qui compenserait seulement les départs en retraite de 2015.

Le second, complémentaire du premier, est incompréhensible : il propose de mettre fin au statut particulier des corps recherche d'Irstea et de recruter des personnels appartenant aux corps d'autres organismes de recherche. On peut se demander quel organisme accepterait ces conditions (recruter pour un autre).

Le troisième scénario est une fusion avec un autre EPST sous la tutelle de ministère de l'écologie, l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux). Or celui-ci résulte déjà de la réunion, non encore digérée, de l'INRETS (Institut de recherche sur les transports et leur sécurité) et du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées. De plus, sa situation budgétaire n'a rien d'enviable : il doit perdre le tiers de ses postes en 10 ans. Sa directrice générale, membre du CA de l'Irstea, a clairement fait savoir qu'elle n'adhérait pas à cette solution.

La dernière option envisagée est une intégration à l'INRA. De nombreuses équipes de l'Irstea travaillent au quotidien avec des collègues de l'INRA. Au-delà des aspects scientifiques, il n'y aurait aucun problème d'intégration des corps recherche, mais les conditions d'accueil des salariés du ministère de l'agriculture seraient à définir.

Le conseil d'administration s'est réuni le 17 mars. La position des ministères de tutelle est de retenir le scénario du statu quo en demandant à l'organisme d'en faire toujours plus : davantage d'excellence, davantage de ressources propres et d'établir un plan de performance.

Cette (non) réponse n'est absolument pas à la hauteur des menaces qui pèsent sur l'établissement. Les

personnels sont inquiets et, dans une pétition accessible à tous, ils « considèrent que l'État doit assumer ses responsabilités vis-à-vis du financement durable de la recherche environnementale et mettre à niveau la dotation budgétaire de l'Irstea ». De leur côté, les chargé(e), directeurs et directrices de recherche d'Irstea se mobilisent.

Le mandat du PDG a expiré le 26 mars, l'actuel exerce sa fonction par intérim et est candidat à sa propre succession. Le nouveau, quel qu'il soit, devrait avoir une feuille de route bien définie.

La situation de l'Irstea souligne à quel point le mode de financement de la recherche est crucial : il faut distribuer l'argent public sous une forme pérenne en supprimant les agences telles que l'ANR, et augmenter la masse disponible pour les laboratoires en réaffectant les sommes dilapidées par le Crédit Impôt Recherche.

Dans ce contexte, la direction d'Irstea lance, entre mai et octobre, un travail sur les « valeurs communes », qui « rappellent ce qui nous unit à l'interne et vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes externes », la définition d'une « signature, quelques mots forts et simples, qui nous décrivent et nous définissent ». L'ensemble sera conduit par un

cabinet de communication ! Quel décalage avec les contraintes quotidiennes des acteurs de la recherche de l'institut : pas d'argent pour la recherche, mais de l'argent pour la com ! Une première édition s'était traduite par une charte du management à laquelle nous avons fortement réagi : « La CGT n'adhère pas aux valeurs d'Irstea ! »

La structure des emplois rend le personnel sensible à la revendication du syndicat d'une augmentation significative de la PPRS, afin qu'elle représente 30 % de la rémunération des personnels recherche comme c'est déjà le cas pour ceux de l'agriculture. De même, les demandes de revalorisation des carrières des chercheurs trouvent-elles bon écho, du fait de grandes disparités dans les rémunérations entre les personnels recherche et agriculture (une source de tension relevée par l'AERES elle-même).

Dans un petit EPST, les effectifs sont limités par corps et par classe comme le montre le tableau ci-dessous. Du point de vue de l'activité syndicale, cela se traduit par des difficultés pour établir des listes de candidats dans les CAP. La dernière colonne indique le nombre de titulaires à élire, sachant que la liste doit aussi compter autant de suppléants. Cela représente 58 candidatures... par

syndicat ! Le SNTRS-CGT n'a pu être présent partout et compte un seul élu dans le corps des techniciens. La seule organisation qui présente des listes complètes est Sud Recherche, anciennement CFDT.

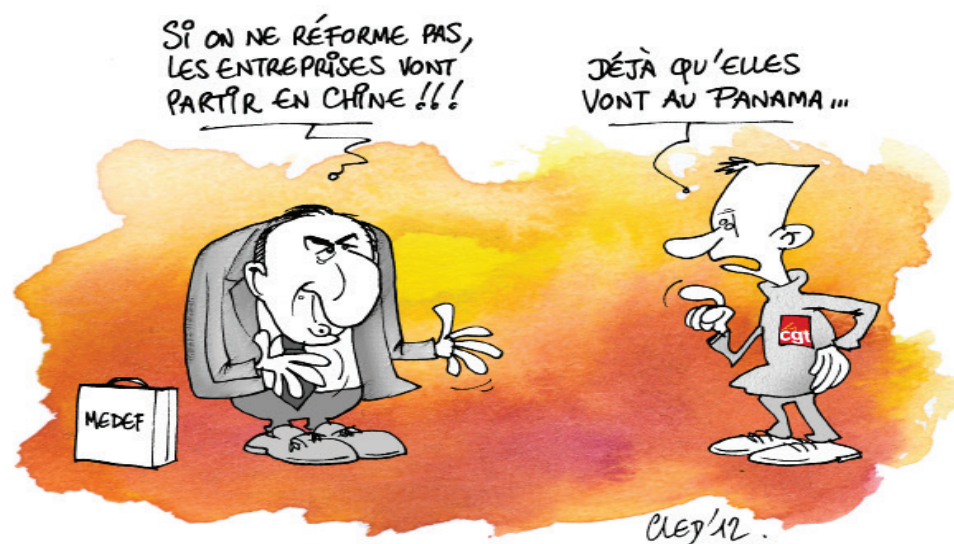
Néanmoins, nous avons plusieurs raisons de rester optimistes. La section syndicale d'établissement est principalement organisée à Montpellier mais un collectif national fonctionne. Les adhérents représentent la diversité des statuts, recherche, agriculture, contractuels, mais aussi des corps, de technicien à chargé de recherche. Lors des dernières élections, notre légère progression s'est traduite par un siège supplémentaire au CT d'établissement (2 sur un total de 10).

Notre rattachement récent au SNTRS participe également à ce dynamisme.

Le bureau de la section SNTRS-CGT de l'Irstea



Corps / grade	Effectifs (31/12/2014)	ETPT annuels moyens	Plafond ETPT 2014	Titulaires CAP
Directeurs de recherche	39	39,6	40,6	4
Directeurs de recherche CE	3			1
Directeurs de recherche 1 ère	19			2
Directeurs de recherche 2 ème	17			1
Chargés de recherche	80	78,3	78,9	3
Chargés de recherche 1 ère classe	65			2
Chargés de recherche 2 ème classe	15			1
Ingénieurs de recherche	100	101,8	108,6	5
Ingénieurs de recherche CE	6			1
Ingénieurs de recherche 1 ère	40			2
Ingénieurs de recherche 2 ème	54			2
Ingénieurs d'études	173	164,8	168,6	5
Ingénieurs d'études hors classe	16			1
Ingénieurs d'études 1 ère classe	39			2
Ingénieurs d'études 2 ème classe	118			2
Assistants ingénieurs	145	139,2	139,7	2
Techniciens recherche	117	118,2	124	6
Techniciens recherche CE	19			2
Techniciens recherche CS	29			2
Techniciens recherche CN	69			2
Adjointes techniques Recherche	48	51,5	54	4
Adjointes techniques Recherche PR1	37			2
Adjointes techniques Recherche PR2	8			1
Adjointes techniques Recherche 1	3			1
Total Recherche	702	693,4	714,4	29
Autres emplois MAP B&C	14	14,7	17	
Ingénieurs MAP	162	156,5	184	
Total Permanents	878	864,6	915,4	



## Conférence nationale des retraités du 16 février 2016

À cette conférence qui s'est tenue à Villejuif étaient présents 13 camarades retraités désignés par leurs sections, Jean Kister représentant le bureau national du SNTRS ; était aussi présente Michèle Douville, déléguée de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) de la FERC au 51e Congrès de la CGT. Trois sujets ont été successivement traités : la place des retraités dans le SNTRS, le 51e Congrès de la CGT et la protection sociale dans la Fonction publique.

### 1. Place des retraités dans le SNTRS

Il y a au SNTRS 375 retraités, dispersés dans toute la France. Il est difficile de les réunir tant au niveau local que régional. Une activité syndicale « retraités » va être lancée en région Midi-Pyrénées. À Lyon, des retraités des EPST se réunissent avec ceux de l'Université. Pour organiser l'activité syndicale à la retraite, il faut tenir compte d'un attachement professionnel variable, avec, au fil des ans, une diminution de l'intérêt pour les problèmes de la recherche. Des revendications concernant le quotidien apparaissent et c'est sur leurs lieux de vie que les retraités peuvent les exprimer et les porter. Pour accompagner cette évolution, les structures d'organisation des retraités doivent être souples.

La continuité syndicale doit être évoquée dans l'année précédant la retraite ; son succès repose sur la prise en compte par le SNTRS des problèmes des « retraitables » et des retraités. Il devrait y avoir régulièrement dans le BRS des articles concernant les retraités, comme dans Le Lien, le bulletin de la FERC. Les actifs y verraient l'intérêt de la continuité syndicale à la retraite.

### 2. Le 51e Congrès de la CGT

Les premiers paragraphes du préambule du rapport d'activité ont été bien acceptés, mais pour le reste, les avis ont été très partagés. Parmi les points reprochés : l'absence d'analyse idéologique de la situation, l'occultation de l'affrontement capital/travail et la recherche d'un « syndicalisme rassemblé » sans faire état des positions des syndicats réformistes. Pour

ce qui a été jugé positif : la CGT est à l'initiative de la plupart des luttes, elle mène la bataille des idées (campagne du coût du capital), s'adresse aux précaires, aux chômeurs et se préoccupe de la formation des nouveaux syndiqués. Rassembler les salariés est une nécessité : la mobilisation est plus forte avec des appels intersyndicaux et la CGT seule ne peut plus peser suffisamment sur le rapport de forces.

Le document d'orientation après modification par les amendements adoptés par le Congrès doit donner la ligne de l'activité fédérale pour les 3 ans à venir. Dans sa version initiale il a été très critiqué par certains : manque d'analyse de fond, histoire du syndicalisme caricaturale, « transformation sociale » souvent citée mais non définie, document mal écrit, non amendable. D'autres ont jugé que le document devait être amendé pour être acceptable. Ainsi il est impossible de laisser dire qu'il faut s'adapter aux effets du capitalisme. La CGT doit rassembler les mécontentements en donnant dans ce document des objectifs clairs quand le capitalisme en crise est de plus en plus agressif.

Le syndicalisme à la retraite n'est mentionné dans le document qu'en termes comptables. Il n'y a pas d'analyse des pressions exercées par le capitalisme pour diminuer ce « temps de vie improductif » ou pour chercher à en tirer profit. Les retraités doivent proposer des amendements sur ces sujets.

Les deux propositions de modifications des statuts de la CGT pour les retraités sur le passage de la cotisation syndicale de 0,5% à 1% des pensions ou retraites, et pour le « une voix pour 10 cotisations mensuelles pour tout syndiqué » pour la représentation au Congrès de la CGT ont recueilli la quasi unanimité des participants. Rappel : le SNTRS a voté en 2015 le passage de 0,7 à 0,8 %.

Il a été rappelé que, pour le 51e Congrès de la CGT, le SNTRS a deux délégués et l'UFR-FERC trois. Au SNTRS, les votes sur le rapport d'activité et les amendements se font sans

distinction des voix actifs/retraités. Dans ces conditions, difficile d'attribuer aux délégués de l'UFR-FERC les voix des retraités du SNTRS. En fonction du résultat des votes des actifs + retraités, les mandats seront donc répartis entre les 2 délégués du SNTRS. Michèle Douville nous invite à réfléchir à l'organisation de l'expression des retraités du SNTRS sur les sujets qui les concernent. Elle nous invite également à lui faire parvenir nos amendements pour un relais supplémentaire au 51e Congrès.

### 3. Protection sociale, régime de base et complémentaire

En novembre 2015, la section nationale des retraités a initié des actions suite à l'annonce des modifications tarifaires de la MGEN. Après une information très insuffisante de ses adhérents, la MGEN applique des décisions votées à l'AG extraordinaire d'avril 2015. En 2016, dix tranches d'âge sont mises en place, avec des taux de cotisations croissants (segmentation des tarifs) et en 2017 les risques couverts seront aussi segmentés... en fonction des souhaits des adhérents ! C'est la fin de la solidarité intergénérationnelle et des valeurs mutualistes.

Il s'est vite avéré nécessaire d'élargir le débat à l'ensemble de la protection sociale car l'évolution actuelle de la MGEN s'inscrit plus largement dans la concurrence entre Assureurs privés et Mutuelles, orchestrée par les puissances financières au niveau européen.

Depuis 7 ans, la MGEN est l'organisme d'assurance complémentaire référencé pour le Ministère de l'Éducation nationale. Mais en 2016 dans la Fonction Publique d'État (FPE), les ministères vont lancer les appels d'offres pour le renouvellement des organismes référencés d'assurance complémentaire. D'autre part, jusqu'à ce jour, l'adhésion à une assurance complémentaire dans la FPE est individuelle et volontaire, mais la Cour des Comptes recommande qu'elle soit collective et obligatoire comme c'est le cas dans le privé depuis le 1er janvier 2016. Pour être retenue comme organisme référencé,

la MGEN se prépare à présenter des « paniers de soins » compétitifs, quitte à proposer à ses adhérents des « surcomplémentaires » pour couvrir les risques hors panier. Pour les salariés, cette concurrence implacable se traduit par la mise en place d'une protection à « 3 étages », toujours plus chère. Et à la retraite, ils sont encore plus livrés à la loi du marché.

Derrière tout cela c'est la casse de la Sécurité sociale qui est programmée (note N°28 du Conseil d'analyse économique, janvier 2016). Elle a été fortement ébranlée par la création de la CSG et le patronat revient régulièrement à l'attaque pour faire disparaître ce système de protection

sociale solidaire qui échappe encore aux puissances financières.

Pour en revenir à la MGEN, le SNTRS lui a adressé une lettre de protestation rédigée par la section nationale des retraités. De plus, il a informé tous les agents du CNRS et de l'INSERM de l'envoi et du contenu de cette lettre. Dans le même temps, les articles de Philippe Bouyries sur le sujet paraissaient dans Le Lien N°185 de la FERC.

Il faudrait que la FERC et l'UGFF prennent aussi position. Pas simple, car l'UGFF vient de s'engager en intersyndicale et aux côtés de la Mutualité de la Fonction Publique (fédération de mutuelles pour les fonctionnaires

dont la MGEN) dans une campagne de défense du système de protection sociale solidaire d'assurance complémentaire santé/prévoyance comprenant la gestion du régime obligatoire de Sécurité sociale.

Au niveau confédéral CGT, les camarades qui suivent les questions de protection sociale doivent être avertis de l'évolution de la MGEN pour que cela contribue au débat pour la reconquête du 100% couverture par la Sécurité sociale.

Par ailleurs, il nous faudrait revoir la représentation de la CGT dans les instances de la MGEN.





## Gérard Masquelier : un syndicaliste généreux, amical et efficace

Gérard vient de nous quitter. Il fut depuis 1965 de toutes nos batailles au Collège de France et au CNRS, des petites comme des grandes.

En 1968, et encore en 1970, les Professeurs du Collège de France dirigeaient seuls l'établissement sans que les personnels, du Technicien au Directeur de Recherche, aient le moindre mot à dire sur la marche de ce grand établissement d'enseignement et de recherche.

Il fut de celles et ceux qui obtinrent la création d'un Conseil d'Établissement au Collège et où enfin les personnels avaient un peu voix au chapitre.

Ferme sur les revendications, il intervenait avec élégance et humour et bien souvent se montrait décisif dans notre défense des personnels et de la recherche.

Il fut à la base de la création de la restauration pour les personnels de l'Enseignement Supérieur et du CNRS dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Une restauration gérée par les personnels et qui je crois perdure encore dans les locaux du Ministère de la Recherche.

Dans sa vie professionnelle, photographe scientifique au Laboratoire de Médecine Expérimentale, il était une référence.

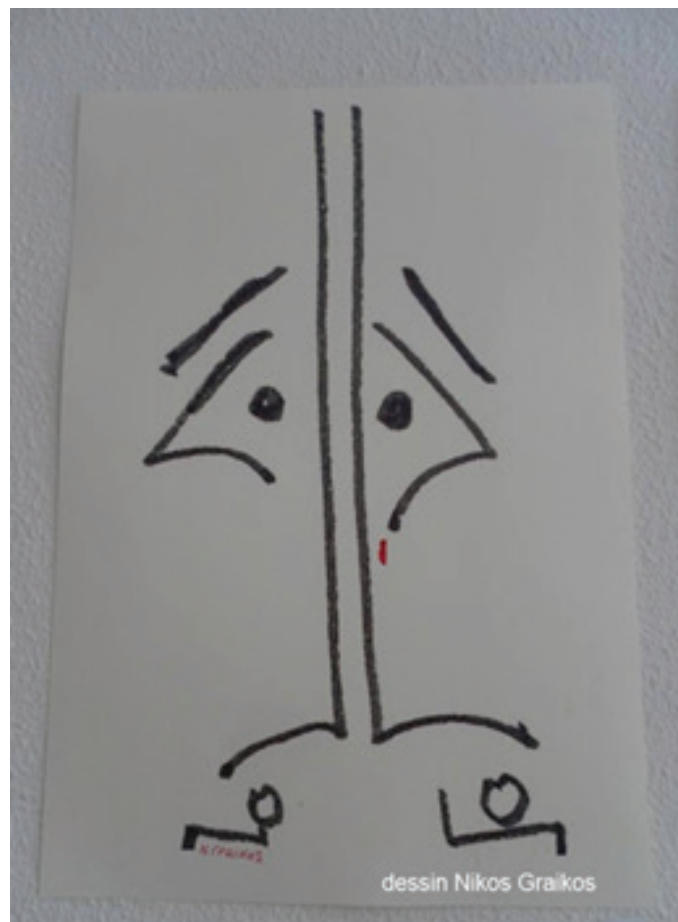
Nous n'étions pas toujours d'accord mais je n'ai pas souvenir d'une seule brouille entre nous en plus de trente ans de collaboration professionnelle et syndicale.

J'ai perdu mon meilleur ami.

Marc Decaster

Il a été secrétaire de notre section syndicale du Collège de France.

Il a 3 enfants : 2 garçons et une fille.



## La CGT et les 32h

Le patronat s'attaque aux 35h cherchant à étendre la durée du travail sans augmenter les rémunérations. Quand il se heurte à l'opposition des organisations syndicales, il s'adresse individuellement aux salariés en leur proposant un avenant à leur contrat de travail allongeant la durée du travail, les menaçant de fermer l'usine en cas de refus. Les salariés ont si peu confiance dans leur capacité d'action qu'ils cèdent au chantage.

Dans ce climat où règne la fatalité, le sentiment d'impuissance, la CGT sort de son sac une campagne pour les 32h de travail hebdomadaire. Il faut oser le faire alors que dans le même temps le gouvernement s'attaque au code du travail pour permettre au patronat de déroger aux 35h autant qu'il le voudra. Le salariat va de recul en recul, le syndicalisme de lutte s'apparente de plus en plus à celui de l'impuissance et la Direction fédérale avance une revendication qui est à mille lieues de ce que les salariés et les militants ont dans la tête.

Pour justifier sa campagne sur les 32 h, la CGT s'appuie sur un rapport parlementaire sur les 35h de la députée PS Barbara Romagnan. Celle-ci affirme que « la RTT a permis de créer 350 000 emplois directs sur 1997-2002 [...]. C'est la politique en faveur de l'emploi la plus efficace et la moins coûteuse qui ait été conduite depuis les années 70 ». Pour la députée PS, comme pour la CGT qui reproduit ses propos, « une nouvelle étape de RTT couplée à un effort interne de formation est la seule manière de résorber au plus vite le très grand nombre de chômeurs ». Pour lutter contre le chômage, il suffirait de diminuer la durée du travail et de répartir le travail ainsi libéré. Cela se rapproche quelque peu et même beaucoup du partage du travail de la CFDT. Il est vrai que la CGT ne demande pas le partage des salaires que demandait la CFDT. Le chômage peut ainsi disparaître sans s'attaquer aux principes d'organisation de la société capitaliste. C'est ni plus ni moins ce qu'affirment les économistes confédéraux

Mohammed Oussedik et Nasser Mansouri-Guilani. Ce dernier allant jusqu'à affirmer que le passage aux 32 h créerait 4,5 millions d'emplois !

Le chômage résulte de l'exploitation du travail salarié. L'accroissement du profit repose sur l'accroissement de la partie non rémunérée du travail salarié, sur l'économie maximale en dépense salariale. Cette économie se réalise par l'augmentation de la productivité par salarié, par le remplacement des équipements usagés de telle sorte que les machines nouvelles fonctionnent avec moins de salariés, l'intensité des cadences s'en trouvant renforcée. Plus le capital s'accumule, plus la part des salaires dans cette accumulation diminue. L'exclusion relative de la force de travail n'est pas le résultat du progrès technique, mais l'effet du capitalisme sur le contenu du travail. Ce n'est pas le progrès technique, mais la recherche du profit maximum et la concurrence capitaliste qui conduisent à ne jamais utiliser les techniques pour alléger la charge de travail et abaisser sa durée. C'est cette recherche du profit maximum qui pousse à fermer les usines à licencier pour s'installer dans des pays où la main d'œuvre est moins chère. C'est toujours cette recherche du profit maximum qui pousse à abandonner des productions jugées insuffisamment rentables pour se recentrer sur celles qui assurent un taux de profit supérieur.

L'importance du chômage dépend du niveau d'accumulation du capital et de sa vitesse d'accumulation. Au début du 20e siècle, comme après la Libération, l'accumulation était faible, la vitesse d'accumulation élevée, l'emploi croissait rapidement, le chômage était faible. Ces conditions sont favorables aux salariés car l'offre est forte. Mais au fur à mesure de l'accumulation, la vitesse d'accumulation décroît et le rendement du capital diminue. La tendance à l'expulsion de la force de travail pour maintenir le taux de profit se renforce. Plus l'accumulation ralentit, plus le chômage augmente. La pression du chômage

est utilisée par le capital comme arme contre les travailleurs pour freiner leurs revendications et faire pression sur les salaires. La crise qui apparaît dans le milieu des années 1970 est une crise de suraccumulation du capital. C'est-à-dire qu'il y a un excès de capitaux accumulés en moyens de production, un excès des besoins de profit des capitalistes par rapport à la plus-value qu'ils peuvent extorquer aux travailleurs par leur exploitation.

Pour dégager du profit, il faut pour les capitalistes purger le capital excédentaire qu'ils n'arrivent plus à valoriser. La purge du capital excédentaire, c'est la fermeture des entreprises avec leur cortège de licenciements. De 2009 à 2015, 166 800 salariés de l'industrie ont été jetés à la rue, conséquence des 620 fermetures d'entreprises sur la même période.

Alors, nous faire croire que le chômage peut disparaître par la réduction du temps de travail, c'est nous prendre pour des imbéciles !

Ce que Mohamed Oussedik qualifie « d'erreurs des 35 h, le temps partiel subi, la flexibilité, les exonérations massives de cotisations sociales, de stagnations des rémunérations » fait partie du deal passé entre Martine Aubry et le patronat pour que ce dernier accepte les 35h. Non, « camarade » Oussedik, ce ne sont pas des erreurs. Le temps partiel subi, la flexibilité, la stagnation des rémunérations, c'est la politique du patronat pour extraire le maximum de plus-value du travail salarié. Quant aux exonérations massives, ce sont des choix de classe du gouvernement pour réduire le salaire socialisé afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, c'est-à-dire leur taux de profit.

Les décisions des dirigeants des entreprises ne doivent plus être guidées par leur stratégie de profit. Pour s'attaquer au chômage, il faut s'attaquer aux principes même de l'organisation capitaliste de la société.

Gilles Mercier

## International

### Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

#### Afrique

##### Le prochain Einstein pourrait-il être Africain?

« L'héritage colonial a rendu les études scientifiques impossibles pour les Africains ». « Il est temps pour l'Afrique d'aller au delà d'une science basée sur les besoins, vers une science basée sur la curiosité » : deux tweets du béninois Thierry Zomahoun, président-directeur général du réseau Next Einstein Forum, qui a tenu sa première rencontre mondiale du 8 au 10 mars 2016 au Sénégal. Dans une interview à Jeune Afrique (9.03.2016), le président de l'AIMS (African Institute for Mathematical Sciences) explique que l'idée de ce forum, envisagé comme une rencontre bisannuelle, est née suite à une enquête sur les lieux où se déroulent d'habitude les grandes rencontres scientifiques internationales : aucune n'a lieu en Afrique, mais en Europe, Amérique du nord, Asie. Il est souvent difficile pour les Africains d'obtenir des visas pour aller y présenter leurs travaux et ils n'ont pas sur place de plateforme scientifique pour les promouvoir entre eux et à les diffuser à la communauté scientifique mondiale. De plus, les jeunes femmes scientifiques africaines demeurent invisibles. Le principal objectif du forum est donc de « relocaliser » la science en Afrique tout en souvrant au monde.

La connaissance, par essence, n'est pas soumise aux barrières artificielles des frontières et des visas. Mais cela n'est que la vision idéalisée d'une science de plus en plus instrumentalisée par les pouvoirs politiques et économiques, à des fins de propagande ou de guerres. Le Next Einstein Forum œuvre en faveur d'une collaboration scientifique tant sud-nord que panafricaine, mais, dans une logique encore paterna-

liste du développement scientifique, les mouvements nord-sud sont nettement plus faciles. En France, les associations comme RESF ont eu à défendre des jeunes docteurs « expulsables » dès l'obtention de leur diplôme, au détriment de l'intérêt scientifique de la poursuite de leurs travaux.

Bien entendu, une initiative comme celle-ci s'accompagne d'articles sur des histoires à succès individuelles : Angelina Lutambi, Tanzanienne née dans une famille paysanne qui a financé ses études secondaires en vendant des boissons fraîches dans la rue, a obtenu une bourse pour l'Université de Dar Es Salaam et ensuite pour le centre de l'AIMS en Afrique du Sud et enfin pour l'Université de Bâle, où elle a eu son doctorat. Revenue en Tanzanie, à l'Ifakara Health Institute, elle élabore des modèles mathématiques et informatiques pour informer et conseiller le public sur le VIH (principal fléau dans sa région d'origine), la tuberculose et d'autres maladies graves.

« L'Afrique a plusieurs problèmes profondément enracinés, comme la pauvreté, la corruption et la guerre. Des travaux tels ceux d'Angelina et de ses collègues pourraient-ils aider à y faire face? » se demande Neil Turok, auteur de l'article. Nous serions tentés de répondre oui, à condition de ne pas rester des initiatives de développement individuel. Car les investissements publics manquent, et il est toujours tentant pour les acteurs du développement scientifique africain de plaider pour les partenariats avec les entreprises qui ne se feront pas prier. Ce risque de pillage de cerveaux d'un genre nouveau doit absolument être évité. Pour le « prochain Einstein » africain, et pour tous les collègues qui luttent tous les jours

dans des conditions matérielles difficiles, avec conviction.

Voilà qui tombe bien: on apprend (dépêche AEF n°536803 19.04.2016 réd. René-Luc Bénichou) que les Académies des sciences de 12 pays (Allemagne, Brésil, Canada, Corée, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Royaume-Uni et Turquie) et du continent africain adressent une déclaration commune appelée « G-Science 2016 » aux dirigeants du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni, réunion en mai au Japon), pour assurer la relève scientifique, promouvoir la recherche fondamentale et les coopérations internationales, renforcer la résilience aux désastres grâce au progrès des connaissances. Il faut promouvoir les capacités scientifiques des pays en développement via les échanges entre eux et avec les pays développés. En matière d'évaluation, remplacer « le nombre de publications et de citations ou le facteur d'impact par des indicateurs reflétant la qualité et l'importance de la science et des diverses activités des scientifiques ». Les Académies rappellent que « tous les chercheurs devraient avoir accès à la littérature scientifique et avoir la possibilité de publier les résultats de leurs recherches », c'est pourquoi les dirigeants du G7 doivent bien comprendre la nécessité de « systèmes durables de publication à coûts équitablement partagés ». La réponse du G7 sera-t-elle en adéquation avec les attentes des scientifiques ou avec la sacro-sainte compétitivité ?



## États-Unis

### Une victoire majeure pour les syndicats du secteur public de l'éducation

Nous apprenons par le bulletin de l'Internationale de l'Éducation (IE, union de syndicats et de fédérations de syndicats de l'enseignement et de la recherche dont est membre la FERC) que la Cour suprême des États-Unis a donné raison aux syndicats dans l'affaire *Friedrichs vs California Teachers Association*. Il s'agissait d'une plainte d'une personne non affiliée à un syndicat, voulant annuler la jurisprudence de 1977 qui stipule que les syndicats du secteur public ont le droit de collecter auprès des non-syndiqués une « part équitable » correspondant aux frais liés à la négociation collective. Aux États-Unis, comme dans plusieurs autres pays, le secteur public est soumis aux négociations avec « les employeurs » (pour

l'ESR par exemple, les syndicats négocient directement avec les universités et centres de recherche, même publics). La présidente de la National Education Association se réjouit de la décision qui met fin à cette attaque visant à réduire en silence les syndicats. La présidente de l'American Federation of Teachers souligne à son tour la mission des syndicats comme porte-parole des travailleurs et de leur famille : la décision de la Cour suprême porte un coup aux intérêts de la droite conservatrice qui « cherche à manipuler l'économie et la démocratie en sa faveur ».

La compensation due aux syndicats pour l'accomplissement de leur mission de défense des travailleurs du secteur public est inscrite dans la loi de 20 États, n'est pas une spécificité californienne. La plainte avait pour but non seulement de renforcer l'idée

de l'inutilité des syndicats (de pernicieuses tendances à croire que l'on peut « négocier » directement avec son employeur fleurissent outre-Atlantique, nos collègues québécois avaient déjà mis en garde contre cette idée), mais aussi de les affaiblir en les privant de moyens financiers. Ce but antisyndical est d'autant plus clair quand on sait que les employés du gouvernement non-syndiqués ont la possibilité de se faire rembourser cette cotisation, comme les dépenses des campagnes. Le plaignant, et la droite conservatrice derrière lui, ne visaient donc pas le remboursement d'une dépense injustement perçue. Ils imaginaient sûrement un monde plus « simple » sans ces syndicats « rigides », comme on dirait en France.

## Hongrie

### Mobilisation internationale contre la fermeture des Archives Lukács

György Lukács (1885-1971) est un philosophe, penseur politique et sociologue de la littérature hongrois d'expression allemande. Assistant de Max Weber, il adhère au marxisme en 1917, devient ministre de la culture dans le gouvernement d'Imre Nagy (1956), quitte son pays après la répression de l'insurrection de Budapest mais y revient deux ans plus tard pour se consacrer à l'esthétique et la théorie littéraires. Ses Archives, situées à Budapest, lieu d'étude et patrimoine historique, sont sous le coup de la fermeture par l'Académie hongroise des sciences. Depuis mars, une pétition internationale impulsée par des collègues hongrois recueille un nombre important de signatures : [http://www.peticiok.com/tiltakozunk\\_a\\_lukacs\\_archivum\\_szetszedese\\_ellen](http://www.peticiok.com/tiltakozunk_a_lukacs_archivum_szetszedese_ellen)

« Nous protestons contre la fermeture des Archives Lukács



Les signataires de cet appel expriment leur profonde préoccupation devant la décision de l'Académie hongroise des Sciences de fermer les Archives Lukács de Budapest. György Lukács fut l'un des plus éminents philosophes du XXe siècle et un auteur majeur de la modernité, non seulement dans le domaine de la philosophie, mais aussi de la pensée politique, de la théorie

et la critique littéraire, de la sociologie et de l'éthique. Figure de renommée internationale, Lukács représente l'un des sommets de la riche culture hongroise ; ses œuvres font partie du patrimoine vivant de l'humanité. Durant plusieurs décennies, les Archives Lukács ont permis à un large public académique et non-académique d'avoir accès aux documents de sa vie et de son œuvre. De plus, se situant dans l'appartement où le philosophe passa les dernières années de sa vie, les archives ont servi également d'espace de mémoire, dédié à l'une des personnalités décisives de notre temps. Aussi appelons-nous les autorités compétentes à reconsidérer leur décision qui a éveillé la tristesse et l'indignation de la communauté scientifique et culturelle internationale ».

## Kazakhstan, Russie, Worldwide

### Sci-Hub : une chercheuse Kazakh crée le premier site d'accès public et massif aux articles de recherche

Alexandra Elbakyan, neuroscientifique Kazakh travaillant en Russie, a

créé et entretient depuis 2011 Sci-Hub, « le premier site pirate scientifique » dans le monde, donnant accès à près de 45 millions d'articles déjà publiés et validés par la communauté. Elle est

sous le coup d'une plainte d'Elsevier qui réclame une amende minimum de 750\$/article. Elle n'est pas sûre de gagner, même si à la fin de 2015 elle a réussi à contourner une décision du

tribunal de New York fermant son domaine (elle a changé de nom de domaine).

Le credo d'Elbakyan est que la pratique des éditeurs et plateformes payants comme Elsevier, Springer, Sage ou JSTOR est contraire à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

Le site fonctionne en collaboration d'abord avec LibGen, site ami « pirate ». Si un article n'y est pas disponible, il est possible d'y accéder en contournant les barrières grâce à une large gamme de codes d'accès donnés gratuitement par des collègues anonymes, sorte de « scientifiques-espions ». Cela favorise les liens en réseau et, selon Elbakyan, élargit la communauté, d'autant plus que les scientifiques ne sont pas, comme les artistes, rémunérés pour leur travaux et ne perdent pas d'argent à cause des téléchargements pirates, puisqu'ils sont salariés : Elsevier et consorts font du « commerce de science ». Même des établissements riches trouvent les prix exorbitants. El-

bakyan pense que si Elsevier réussit à condamner Sci-Hub et les projets similaires aux ténèbres du web, cela signifierait que le public n'a pas accès à la connaissance.

Sci-Hub ne remet pas en cause le travail des revues et de leurs comités de rédaction ou de lecture : au contraire, les travaux mis à disposition ont déjà obtenu la validation par les pairs ; les revues sérieuses, électroniques ou papier, font du travail sérieux, mais la pression des éditeurs le réduit de plus en plus, jusqu'à remettre en cause le peer reviewing, par manque de temps, prolifération des publications (bibliométrie oblige) et manque de volontaires.

Elbakyan contre Elsevier n'est pas juste une histoire de « Robin des bois » romantique. Certes, cette collègue est protégée par le fait qu'elle vit en Russie et n'a aucun patrimoine aux États-Unis, il sera donc pratiquement impossible, si Elsevier gagne, de se faire rembourser. En France, à l'occasion de la « loi pour une République numérique », les défenseurs du libre accès ont donné de la voix, une pétition signée d'un grand nombre de collègues, quelques-uns éminents et primés, a été mise en ligne. Le SNTRS avait organisé une

soirée sur le sujet au congrès de 2015 et poursuit la réflexion.

Même si nous ne pouvons qu'être d'accord avec la déclaration préliminaire de Sci-Hub « nous nous opposons aux profits injustes obtenus par les éditeurs au moyen des limitations à la distribution de la connaissance », il faut approfondir le débat sur le libre accès et trouver le modèle adéquat permettant à chaque communauté scientifique de mettre à disposition ses travaux : un modèle inclusif, tenant compte des personnels qui font vivre les revues et dont le travail, souvent précaire et méconnu, doit être pris en compte dans toute réflexion sur le libre accès. Comme le souligne l'association EPRIST, des responsables IST des organismes de recherche, 6 éditeurs (Elsevier en premier) captent 65% des profits générés globalement par l'édition scientifique grâce à leur marge opérationnelle de plus de 36% sur chiffre d'affaires : cela pose le problème du « juste prix » de la prestation éditoriale et du rapport de force entre fournisseurs et clients IST.

## Suisse

### Canton de Genève : fin de la loi « personal stop » pour les fonctionnaires

Nous lisons dans Fonction Publique de mars 2016 que novembre et décembre 2015 ont été des mois de forte mobilisation dans le canton de Genève, initiée par le Syndicat des services publics (qui regroupe tous les fonctionnaires du canton : administration, police, justice, éducation santé, impôts). La revendication était le retrait du plan d'économies que voulait imposer le Conseil d'État (= gouvernement cantonal), avec la loi « personal stop ». Très vite, les syndicalistes ont récolté plus de 20 000 signatures pour la soumettre à votation populaire en juin. Prévoyant le blocage des dépenses publiques tant que la dette dépasse les 8 milliards

de francs, cette loi imposerait, si elle était appliquée, 5 milliards de francs de réduction de la dette (500 millions/an pour 10 ans ou 250 millions pour 20 ans ou 200 millions pour 25 ans), soit une austérité durable. Pour les fonctionnaires, cela se traduirait par l'augmentation du temps de travail de 40 à 42h/semaine (NDLR. au pays du secret bancaire, pas de 35 heures !), la suppression des promotions automatiques à l'ancienneté (l'instauration d'une progression salariale aléatoire, ce serait le Conseil qui déciderait) et le non remplacement des départs naturels, donc une suppression de 1 800 postes.

La mobilisation était inédite aussi dans sa nature fédérative : la population a montré sa solidarité avec les fonctionnaires, mais d'autres catégo-

ries de salariés ont mis en avant leurs propres revendications, notamment en matière de temps et de conditions de travail. La dégradation des services rendus à la population a joué aussi. Les Suisses en ont assez : si leurs banques constituent des paradis de riches et des antres de fraude mondiale connue, la vie y est chère pour les gens ordinaires.

Sous la pression de la mobilisation, en février, le Grand conseil (= parlement cantonal) a enterré la loi, grâce aussi à une alliance de divers partis progressistes : 53 voix contre 43, même si la droite a essayé en vain de récupérer l'idée de votation alléguant que « la population est privée du droit de s'exprimer » et décriant la majorité « obtenue par des députés dont 20 sont des fonctionnaires ou

d'anciens fonctionnaires », selon La Tribune de Genève.

Stopper la loi n'a pas résolu les problèmes : les négociations continuent. Cependant, nos voisins nous

ont montré une voie à suivre, en ces temps de mobilisation contre le projet de loi El Khomri: la convergence des fonctionnaires et des salariés d'autres secteurs non seulement n'affaiblit pas les revendications spé-

cifiques de chaque catégorie, mais les renforce, chacun apportant une pierre à l'édifice de la refondation du droit du travail au service des travailleurs.

## Turquie

### Les persécutions continuent, la mobilisation aussi

Le mois de mars 2016 a vu la répression s'accroître contre les collègues turcs. Le 16 mars, nous apprenons que trois signataires de la pétition pour la paix ont été placés en détention : Esra Mungan (Bogazici University), Muzaffer Kaya (licencié de Nisantasi University) et Kivanç Ersoy (Mimar Sinan University) sont emprisonnés pour avoir signé « une pétition faisant l'apologie du terrorisme ». L'accusation se fonde sur la loi anti-terroriste (TMK7). Après cette décision, tous les autres signataires pourraient être accusés et emprisonnés pour les mêmes motifs.

À la demande du syndicat turc de l'éducation EGITIM SEN, l'Internationale de l'éducation « région Europe » (CSEE/ETUCE) a envoyé sur place une mission d'enquête, qui a constaté l'accroissement des violations

des droits humains par les autorités. Le ministre turc de l'éducation n'a pas répondu à la demande d'entretien avec la mission, qui a rencontré, outre les représentants syndicaux sur place, des responsables diplomatiques de l'Allemagne et du Royaume-Uni. L'ambassade britannique a clairement soutenu les universitaires persécutés, interpellé le gouvernement sur leurs arrestations, licenciements, interdiction de quitter le territoire, procès.

EGITIM SEN collectera soigneusement toute information sur la violation des droits humains et des libertés y compris académiques et une nouvelle mission de l'IE/CSEE est déjà prévue. Il faut continuer à signer et à faire signer la pétition de soutien aux collègues turcs

<https://www.change.org/p/international-community-and-elected-representatives-stop-the-persecution-of-academics-for-peace-in-turkey>

mais aussi interpellier les universités et organismes de recherche pour des protestations officielles, comme cela a été décidé à la réunion récente du groupe permanent ESR « région Europe » de l'IE/CSEE.

Au moment de la signature de « l'accord de la honte » sur les réfugiés entre la Turquie et l'Union européenne, il est temps de montrer que les citoyens, les collègues de tous les pays européens unissent leur voix avec les collègues turcs : « pas en notre nom! ».

